

Le Sénat

Numéro 06
Août 2011

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

Parlement

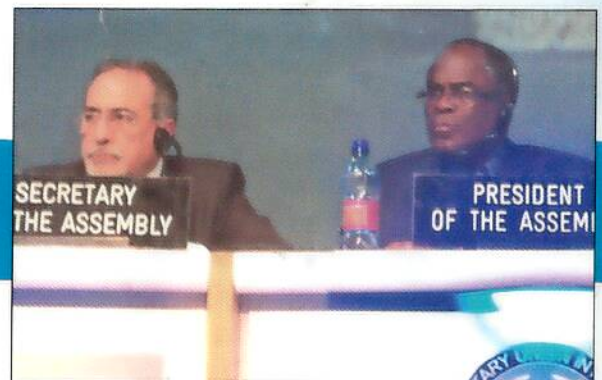
Au 4^{ème} Congrès

Deux heures à J. Kabila pour convaincre



La plus haute distinction française décernée
au Président du Sénat

La Légion d'honneur pour Léon Kengo



Edouard Mokolo
élu à la tête du groupe géopolitique
africain de l'UIP

Révision constitutionnelle LA CONTROVERSE



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Du 4 au 8 juillet 2011

Paix, démocratie et élections à l'honneur
à la 37^{ème} session de Kinshasa

La réforme des entreprises publiques a du plomb dans l'aile

Le Sénat

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

Numéro 01
mars 2008



1^{er} Vice-Président



Président



2^{ème} Vice-Président



Rapporteur



• **Un bilan législatif digne d'éloges** p.17

- **Bureau définitif : un condensé de sagesse et de compétences** p.21
- **Parlement : pourquoi une deuxième Chambre?** p.9
- **Administration du Sénat : les défis de la modernisation** p.45

Le Sénat

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

Numéro 02
septembre 2008



Une diplomatie parlementaire agissante

- ♦ Le Sénat reçoit des visiteurs de marque p.3-7
- ♦ Kengo wa Dondo, hôte du Sénat français p.8-9

Session ordinaire de mars 2008 et session extraordinaire de juin 2008 :
Une remarquable production parlementaire p.19-23

Loi budgétaire : simple formalité ? p.10-11

Le Sénat

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

Numéro 03
mai 2009



Le Président du Sénat
Léon KENGO WA DONDO



Le Président de la République
Joseph KABILA KABANGE

Le Président de l'Assemblée Nationale
Evariste KIDZAMB

Appel de J. Kabila à la mobilisation générale

Contrôle parlementaire :
Le Sénat exerce l'une de ses prérogatives constitutionnelles



Le Sénateur
Pius MUYONGO



Le Sénateur
Joseph DJOU



Le Sénateur
Florentin IKOU

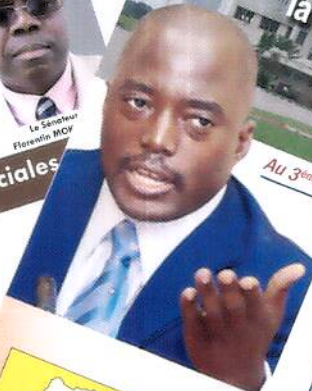
Budget de l'Etat et demandes sociales

Le Sénat

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

Numéros 04-05
mai 2010

Du 10 au 11 mai 2010
Kinshasa, capitale africaine de la francophonie parlementaire



J. Kabila prône le dialogue dans la fermeté

- ♦ Les portes du dialogue sont largement ouvertes, mais elles ne le resteront pas ad vitam aeternam
- ♦ Il y a un temps pour négocier et un temps pour faire place à la force de la loi

Loi portant délimitation des espaces maritimes en RDC
Pari gagné pour Mario-Philippe Losembe



Editeur
Le Bureau du Sénat

Directeur de publication
Modeste Mutinga
Rapporteur du Sénat

Rédacteur en chef
Joseph Nkashama
Chef de cabinet

Secrétaire de rédaction
Laurel Kankole
Chargé d'études

Comité éditorial
Modeste Mutinga
Joseph Nkashama
Laurel Kankole
Henri Buabua

Conseil de rédaction
Modeste Mutinga
Joseph Nkashama
Henri Buabua
Xavier Patrick Malutama
Laurel Kankole
Michée Ntumba
Joseph Bomba
Mimie Mutombo Yemwenyi

Opérateur de saisie
Patrick Mupenda

Crédit photos
Kuhanuka Fumu Gilamba
Dieudonné Lokau Nkake

→ Sommaire	3
→ L'éditorial du Président	
▶ C'est la fin	5
→ Quatrième Congrès	
▶ Joseph Kabila : deux heures pour convaincre	6
→ Bloc-notes du Rapporteur	
▶ La réforme des entreprises publiques a du plomb dans l'aile	9
→ Francophonie	
▶ Paix, démocratie et élections à l'honneur à la 37 ^{ème} session de Kinshasa.....	11
→ Le Sénat à l'honneur	
▶ Léon Kengo fait commandeur de la Légion d'honneur française	13
→ Diplomatie parlementaire	
▶ Edouard Mokolo élu à la tête du groupe géopolitique africain de l'UIP.....	16
▶ XX ^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE : le Parlement congolais gagne son pari	19
▶ M.P. Losembe juge globalement positif le bilan de la diplomatie congolaise cinquantenaire	22
▶ En visite en Afrique, la Gouverneure générale du Canada condamne la violence faite à la femme congolaise	24
→ Production législative	
▶ Des lois adoptées et quelques arriérés	26
▶ Révision constitutionnelle sur fond de controverse	30
▶ Le Sénat adopte la loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle	32
▶ Le Sénat vote dans la sérénité la loi des finances 2011	33
▶ La RDC se dote des lois organiques sur les Forces armées et la Police	35

Sommaire *(suite)*

→ **Anniversaire**

- ▶ Les grands moments du cinquantenaire de la RDC 37

→ **Nécrologie**

- ▶ Le Sénateur Pius Isoyongo s'en est allé 41
- ▶ Le Sénat continue de pleurer D.Tombe 43

→ **Documents**

- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du 16 janvier 2010 au 15 février 2010 46
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010 48
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2010 53
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010 55
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de septembre 2010 60
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du 16 décembre 2010 au 16 janvier 2011 61
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011 62
- ▶ Discours de l'Ambassadeur de France lors de la remise des insignes de Commandeur de la Légion d'honneur à M. Léon Kengo wa Dondo, Président du Sénat 68
- ▶ Mot du Président du Sénat à l'occasion de son élévation au grade de Commandeur de la Légion d'honneur de la République française 70
- ▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2011 72

L'Editorial

du Président

C'est la fin!

Nous nous acheminons vers la fin effective du mandat que le peuple nous a confié. Depuis l'installation du Sénat en 2007, nous avons travaillé ensemble pour jeter les bases d'un Etat de droit, fort et capable de consolider l'unité et la réconciliation nationales. Nous avons œuvré pour assurer la sécurité des personnes et des biens, la justice et l'administration du territoire.

La CENI prévoit l'organisation des élections présidentielle et législatives le 28 novembre 2011.

D'après le calendrier électoral, les élections des Sénateurs sont prévues le 4 juillet 2012 et la proclamation par la Cour suprême de justice des résultats définitifs de ce scrutin aura lieu le 6 septembre 2012.

Nous devons entre-temps continuer à travailler comme nous le faisons jusqu'à ce jour, et ce jusqu'à la fin effective de notre mandat et l'installation du nouveau Sénat. Comme l'a dit Nicolas Boileau : «Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. Polissez-le sans cesse et repolissez-le».

Tout au long des quatre années passées, nous avons accompli notre mandat dans une ambiance empreinte de cordialité, de respect mutuel, de tolérance et d'objectivité. Nous avons aussi tenté de contrôler le gouvernement, les entreprises, les établissements et services publics.

Chacun de nous a travaillé pour apporter des changements, quelle que soit sa couleur politique.

Nous avons donné le meilleur de nous-mêmes, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Le processus de construction de l'Etat est une noble mission qui se réalise dans la durée.

Notre jeune démocratie ne peut pas se contenter uniquement du vote. Elle requiert également la mise sur pied d'un pouvoir législatif qui représente réellement



les intérêts du peuple, d'un pouvoir judiciaire indépendant capable de faire respecter l'Etat de droit pour tous les citoyens, des partis politiques représentatifs, d'une police efficace et d'une armée républicaine. Elle a besoin des médias libres, indépendants et impartiaux. Et enfin, elle doit s'appuyer sur une société civile active.

En mettant en place un système démocratique, il devient possible de garantir les investissements productifs et d'assurer le développement économique.

L'avènement d'un Etat de droit est le meilleur moyen d'assurer le respect des droits économiques fondamentaux, à savoir la propriété et sa sécurité, la stabilité de la monnaie, une fiscalité raisonnable, une fonction publique honnête.

Je salue le sens du devoir, d'abnégation et d'assiduité qui a animé tous les sénateurs tout au long de cette législature.

Le peuple ne se trompe jamais sur ses intérêts.

Léon KENGO wa DONDO

Joseph Kabila Deux heures pour convaincre



«Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez au moins à mes oeuvres». Ainsi s'est exprimé Joseph Kabila, empruntant à la bible les mots de Jésus-Christ, pour convaincre ceux des incrédules qui doutent encore de sa volonté de reconstruire la RD Congo, à travers son programme résumé en cinq chantiers. Au cours de cet exercice de près de deux heures, le Président de la République a passé en revue, secteur par secteur, le travail réalisé au cours de l'année jubilaire 2010. L'évaluation a relevé des progrès dans plusieurs domaines ainsi que quelques faiblesses dans d'autres, surtout du côté de la fourniture d'eau et d'électricité.

l'adresse du Chef de l'Etat par la voie des ondes.

D'entrée de jeu, Joseph Kabila a qualifié 2010 d'année de grâces, ponctuée toutefois de quelques événements douloureux. Côté positif, il a épinglé les 50 ans de la République, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPT, l'élévation de Monseigneur Monsengwo à la dignité cardinale et le sacre du Tout-puissant Mazembe, pour la deuxième fois successive, comme champion d'Afrique des clubs.

Une fois de plus, la tradition a été respectée. Le Président de la République, M. Joseph Kabila, s'est adressé à la Nation le 8 décembre 2010, à travers les deux chambres du Parlement réunies en congrès.

Comme d'habitude en pareille occasion, la salle des congrès du Palais du peuple a refusé du monde. Des retardataires parmi certains invités et d'autres personnes qui n'avaient pas reçu leurs cartons ont dû suivre

Côté sombre, le Chef de l'Etat s'est souvenu des compatriotes qui ont quitté la terre des hommes, pour des raisons diverses, au cours de l'année qui s'achève.

En guise d'entrée dans le vif du sujet, le Président de la République s'est félicité, en prenant le peuple à témoin, d'avoir tenu les promesses faites il y a trois ans dans les mêmes circonstances de temps et de lieu. C'est, secteur par secteur, qu'il a dressé l'état des lieux du pays.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, Joseph Kabila a estimé que la paix était revenue sur 140 des 145 territoires que compte la République, tout en reconnaissant la persistance, çà et là, surtout sur le flanc est du pays, de quelques poches d'insécurité qualifiées de résiduelles.

Nous devons ces performances, a-t-il ajouté, à la bravoure des Forces armées nationales, auxquelles il a rendu un vibrant hommage. Le précieux concours de la MONUSCO et de quelques pays partenaires a reçu sa part de gratitude présidentielle.

Dans le registre de la réhabilitation de l'Etat dans ses prérogatives régaliennes, le Président de la République a rappelé le train de mesures en cours d'exécution, même si, comme il l'a reconnu lui-même, tout ne baigne pas dans l'huile. A titre d'exemple pour illustrer son propos, la distribution de la justice continue de poser problème, en dépit des réformes engagées. Le

bilan est encore décevant. «Cela est inacceptable», a-t-il martelé. Aussi a-t-il invité la magistrature à prendre ses responsabilités, sous peine de se disqualifier devant la Nation.

Satisfaction par contre sur le plan financier et économique, où le Chef de l'Etat a épinglé des signaux de reprise parfaitement perceptibles, en dépit de l'environnement international préoccupant.

Grâce à l'application rigoureuse d'une politique monétaire courageuse, le cadre macroéconomique s'est révélé meilleur que prévu. Pour lui, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE est la conséquence logique de cette discipline que l'Exécutif s'est imposée dans la gestion des finances publiques.

Dans le même ordre d'idées, le garant de la marche des institutions a salué l'indemnisation des anciens propriétaires des biens zaïrianisés, grâce aux ressources dégagées à la suite de l'annulation d'une importante partie de la dette extérieure.

La production est en hausse dans tous les secteurs. Pour ne pas les citer tous, le Président de la République s'est arrêté aux mines et à l'agriculture. L'embellie constatée a eu pour effet d'entraînement la création de nouveaux emplois dans le secteur minier et une baisse sensible des prix des denrées alimentaires. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, a-t-il

poursuivi. Bien au contraire. Un effort doit être fait pour la relance de l'agriculture.

Parlant des infrastructures de base, notamment des routes, Joseph Kabila a fait ce constat amer. Il a déclaré en substance que pendant près de 40 ans, rien d'économiquement significatif n'a été réalisé. On dirait que tout a été mis en oeuvre pour détruire les voies de communication héritées de la colonisation, au point que, à son avènement, le réseau routier des années 60 ressemblait à un ensemble de pistes pour piétons.

Convaincu de l'impérieuse nécessité de faciliter la circulation des personnes et de leurs biens en vue d'amorcer le développement du pays, il a tenu à lever ce goulot d'étranglement. C'est ainsi qu'après le stade des études, le travail a commencé sur plusieurs fronts dans un programme certes ambitieux, mais à la hauteur de la détermination qui l'anime.

Oeuvre de longue haleine, le développement de la RD Congo passe aussi par la reconstruction de la voirie urbaine détruite par des années de mauvaise gestion, par la réhabilitation des moyens de transport, sans oublier les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité.

En ce qui concerne la voirie, le Président de la République a annoncé l'ouverture de chantiers dans les principales villes du pays, notamment à Kisangani, Goma, Bunia, Bukavu, Kindu, Mbuji-Mayi,

Deux heures pour convaincre

Kananga, Tshikapa, Mbandaka, Gemena, suivant en cela les travaux en cours à Kinshasa et à Lubumbashi.

Le rail a retenu également l'attention du Chef de l'Etat. Aussi, a-t-il officiellement informé l'auditoire de la réhabilitation imminente non seulement de la SNCC, pour le plus grand bien des habitants des provinces du Katanga, du Maniema, du Kasai Oriental et du Kasai Occidental, mais aussi du chemin de fer Kinshasa-Matadi.

La construction du port en eau profonde à Banana figure également à l'agenda du gouvernement.

Dans le secteur de la santé, si les résultats paraissent dans l'ensemble encourageants aux yeux de Joseph Kabila au niveau des infrastructures, la campagne de prévention contre le SIDA et la guerre contre le paludisme appellent davantage d'efforts.

«Des progrès ont été accomplis, mais les résultats demeurent globalement mitigés dans le chantier eau et électricité», s'est plaint le Président de la République. D'autant plus que le pays est généreusement pourvu en précipitations en eau souterraine et de surface, en rayonnement solaire et en potentiel hydroélectrique. Ici plus qu'ailleurs, des promesses de solutions ont été exposées dans l'allocution présidentielle. Mais les résultats sont attendus dans la durée.

Le tour d'horizon effectué, Joseph Kabila s'est projeté dans l'avenir. La compétition électorale a focalisé son attention, avec ses enjeux et ses difficultés d'organisation dans un pays post-conflit comme la RD Congo. Après les mines et l'agriculture, le pays attend beaucoup de l'exploitation du pétrole et du gaz pour le financement de son développement. Pour ne pas rééditer les erreurs commises dans la gestion des mines, Joseph

Kabila a invité ses compatriotes à changer le fusil d'épaule dans la manière d'exploiter les ressources en pétrole et gaz.

Le problème de l'intangibilité des frontières nationales et celui de l'accessibilité des gagne-petits au micro-crédit ont clôturé l'adresse du Président de la République sur une note d'espoir.

Joseph Nkashama

Parlant des infrastructures de base, notamment des routes, Joseph Kabila a fait ce constat amer. Il a déclaré en substance que pendant près de 40 ans, rien d'économiquement significatif n'a été réalisé. On dirait que tout a été mis en oeuvre pour détruire les voies de communication héritées de la colonisation, au point que, à son avènement, le réseau routier des années 60 ressemblait à un ensemble de pistes pour piétons

La réforme des entreprises publiques a du plomb dans l'aile

Avec la fin de la session extraordinaire de janvier 2011, la première législature de la troisième République a amorcé la dernière ligne droite de son parcours. Dès lors, les échéances électorales prévues pour le dernier trimestre de cette année s'installent seules au centre des préoccupations des états-majors des partis et regroupements politiques.

Il est patent que les rencontres que les élus organisent avec leurs bases respectives ont eu comme toile de fond le scrutin annoncé. Chacun y allant avec sa dose de séduction pour s'attirer les faveurs de l'électorat. Ce dernier estime l'heure venue de demander des comptes. Qu'avez-vous fait du mandat que nous avons accordé ? Voilà la question à laquelle les postulants devront répondre.

En ce qui concerne la Chambre haute du Parlement, le moment me paraît propice pour s'arrêter un instant, jeter un regard rétrospectif sur le sort réservé au travail législatif abattu pendant les premières quatre années de la législature qui tirent vers son terme.

Sans risque d'être contredit, je peux en toute honnêteté affirmer que le Sénat a des raisons de se féliciter d'avoir rempli sa part du contrat en ce qui concerne les prérogatives de voter les lois que le constituant lui avait confiées.

A titre d'illustration, les lois essentielles devant consacrer la réforme



du système judiciaire ont été votées.

La réforme des entreprises publiques appelées à participer de manière significative au financement du budget de l'Etat n'a pas connu le même sort. Et pourtant, les institutions de la République, avec le Chef de l'Etat en tête, avaient inscrit ce point au premier plan de leur agenda.

Tirant son épingle du jeu, le Parlement a voté rondement les lois destinées à redynamiser les entreprises du secteur public et à redresser les canards boiteux.

Malgré cet arsenal juridique mis à sa disposition, l'Exécutif à qui l'Etat a confié la tâche de mener les réformes attendues a eu du mal à remplir sa mission.

Ce n'est que sur le fil, le 31 décembre 2010, qu'il a réussi à boucler le processus de transformation, bien au-delà de la date préalablement fixée. Par son décret du 24 avril 2009, le Premier ministre avait, en effet, publié des mesures transitoires portant transformation des entreprises publiques. Le même décret établissait un chronogramme ayant pour ambition de boucler dans



Un groupe de sénateurs dans la salle des Conférences internationales

six mois le processus de transformation.

Si les entreprises transformées en établissements ou services publics ont pu passer le cap sans difficultés majeures, tel n'a pas été le cas de celles appelées à acquérir le statut de sociétés commerciales. Une rallonge de plus d'une année s'était révélée nécessaire pour y arriver. Même dans ces conditions, tout n'a pas baigné dans l'huile. Bien au contraire, la machine s'est grippée aussitôt qu'elle a été mise en marche. Ce n'est donc pas demain que l'Etat propriétaire engrangera les dividendes de ses sociétés. La politique politicienne étant passée par là, telle est la raison de ce dysfonctionnement.

Comme ailleurs dans d'autres domaines, la RD Congo est malade de ses dirigeants. Du fait de très fortes pressions qu'ils subissent de la part de leurs partis ou regroupements politiques, les mandataires placés à la tête de ces entreprises

en sont venus à gérer celles-ci comme des biens sans maîtres. Rien n'arrête ces derniers dans leur frénésie à se constituer une cagnotte destinée à assurer le financement des élections qui pointent à l'horizon.

Voilà qui pourrait justifier la valse de suspensions – réhabilitations observée récemment dans certaines entreprises publiques, surtout parmi les plus juteuses. La bonne gouvernance en a pris un coup, au grand dam de la population et de la Banque mondiale qui suivent de près la sarabande nationale.

Par sa représentation de Kinshasa interposée, l'institution de Bretton Woods a dénoncé le dérapage du processus et l'a signifié aux autorités gouvernementales. Pour elle, la réforme des entreprises publiques dans laquelle tant d'espairs étaient placés pour la relance de l'économie congolaise a accouché d'un échec retentissant.

Le Sénat a eu l'occasion de faire part de sa préoccupation à cet égard au membre du gouvernement appelé à répondre à la question orale avec débat sur la gestion de la Régie des voies aériennes. Au cours de leurs interventions, nombreux parmi les Sénateurs ont estimé que la situation prévalant à la RVA ressemble à l'arbre qui cache la forêt dans ce dossier de la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat.

Sans présager de l'issue des travaux de la commission d'enquête créée par la Chambre haute en vue de récolter les éléments les plus complets sur la gestion de cette entreprise, il y a gros à parier que l'on trouvera pas mal de cadavres dans les placards de la RVA.

De là à demander d'autres commissions d'enquêtes ailleurs il n'y a qu'un pas à sauter. Allègrement.

Modeste MUTINGA

Paix, démocratie et élections à l'honneur à la 37^{ème} session de Kinshasa

Kinshasa a abrité, du 5 au 8 juillet 2011, la 37^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Plus de 300 délégués des parlements de l'espace francophone ont participé à ces assises organisées autour de trois thèmes : paix, démocratie et élections. Véritable forum d'échange d'expériences, la 37^{ème} session de l'APF a été riche, non seulement en diagnostics, mais aussi en résolutions.

A l'ouverture officielle des travaux le mercredi 6 juillet au Palais du peuple, siège du Parlement congolais, trois personnalités de haut rang se sont succédé à la tribune. Il s'agit de MM. Evariste Boshab, Jacques Chagnon et Abdou Diouf, respectivement président de l'Assemblée nationale de la RDC, président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'APF, ainsi que le secrétaire général de la Francophonie. Le Chef de l'Etat congolais, Joseph Kabila, a procédé à l'ouverture officielle par un discours de bienvenue aux participants.

« Nous voici réunis ici à Kinshasa, dans ce pays si riche en talents et en ressources, dans ce grand pays que tout prédispose à jouer un rôle majeur dans la Francophonie, en Afrique centrale et dans le monde », a déclaré l'ancien président sénégalais, en liminaire de son allocution.

En rapport avec le thème de cette session portant essentiellement sur la « paix, la démocratie et les élections », M. ABDOU DIOUF a rappelé que « cette triptyque ne va plus toujours de soi dans des faits. Il a insisté sur le fait que les élections, considérées comme un gage majeur de démocratie, tendent à être perçues, au fil des années et des manipulations, par certains, des mécanismes qui les encadrent, comme un vecteur de délitement démocratique, pour ne pas dire comme le facteur déclenchant de crises ou de conflits nourris, de contestations électorales ou préélectorales ».

Contexte politique oblige, Abdou Diouf a fait clairement allusion au tumulte, mieux au cyclone ivoirien,

consécutif aux résultats contestés des élections présidentielles. Toujours dans ce chapitre des élections, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a réitéré l'engagement de son organisation vis-à-vis de la RD Congo. Cette promesse tient principalement à l'accompagnement concret et utile du processus électoral en RD Congo.

Il convient de rappeler qu'après la 37^{ème} session de l'APF, la RD Congo abritera, en 2012, les travaux du 14^{ème} Sommet de l'OIF. A en croire le secrétaire général de cette organisation, la grande rencontre de Kinshasa offre à l'Afrique centrale « l'opportunité légitime d'accueillir, pour la première fois, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant la langue française en partage ».

Des projets de résolution

De la biodiversité à l'élimination de toute forme de violence sexuelle, en passant par la coopération interparlementaire et la sécurisation des titres fonciers dans l'Espace francophone et la lutte contre le VIH/SIDA, aucun secteur n'a été délaissé. A la fin des travaux en atelier, chaque commission a posé le diagnostic de la situation avant d'en proposer des issues. L'ensemble coulé sous forme de projet de résolution.

En ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA, deux organisations ont été concernées. Il s'agit de l'ONUSIDA et du Fonds mondial. Les auteurs de ce document dénommé « projet de résolution sur l'ONUSIDA, le Fonds mondial et la langue française » ont déploré l'attitude de partenaires de



l'APF vis-à-vis de la langue française. « Actuellement, les partenaires de l'APF dans la lutte contre le VIH/SIDA, notamment l'ONUSIDA avec laquelle l'APF a conclu, à la suite de l'OIF en 2010, un accord, et le Fonds mondial de lutte contre le VIH, à qui l'APF apporte son appui dans ses efforts pour disposer des ressources financières suffisantes, fassent de l'anglais leur principale langue de travail et de communication », constate la commission.

En guise de solution à cette situation considérée comme inadmissible, il a été demandé au secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès de ces deux instances, en les invitant à consentir des efforts additionnels afin d'assurer la diffusion des documents clés relatifs à la riposte du VIH/SIDA dans toutes les langues de communication reconnues par l'ONU, et en simultané avec la publication des documents en anglais,

Paix, démocratie et élections à l'honneur de la 37ème session de Kinshasa

de même que tous les discours prononcés par leurs dirigeants ainsi que les communiqués émis par leur organisation.

La lutte contre les violences sexuelles : un autre cheval de bataille de l'APF

La violence dans toutes ses formes est l'un des sujets d'actualité à l'échelle mondiale. La 37ème session de l'APF s'y est également penchée. En ce qui concerne l'élimination de toute forme de violences sexuelles, notamment dans les conflits armés, il a été demandé à l'OIF d'appuyer, en application de la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix, dans l'espace francophone, tels qu'adoptés par le sommet de Montreux, tous les efforts déployés pour lutter contre le viol et de prioriser, dans ses programmes les activités menées pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles. En plus de concevoir des programmes d'assistance aux victimes.

Par ailleurs, une résolution sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle a demandé à l'OIF d'intégrer, dans ses programmes, la promotion des procédures et des mécanismes qui garantissent que les acteurs d'actes de violences sexuelles soient traduits en justice, ainsi que la sensibilisation et l'accès à la justice pour les victimes. De ce qui précède, l'APF a décidé de rester saisie de ce sujet à sa prochaine session.

Aux premiers aspects abordés ci-dessus s'ajoute la « sécurisation des titres fonciers dans l'espace francophone. M. Ouali Diawara, qui a rapporté le travail de l'atelier ad hoc, rappelle que les questions touchant au foncier sont particulièrement sensibles et essentielles sur tout le continent. Plusieurs raisons sont avancées pour soutenir cette problématique. La première tient au fait que les questions des terres touchent directement au développement éco-

nomique parce que sans titre foncier, on ne peut pas donner des garanties et, sans garanties, on ne peut pas non plus accéder au crédit bancaire, socle de l'essor économique.

Par ailleurs, souligne M. Ouali Diawara, les questions foncières touchent à la sécurité alimentaire parce que l'accès à la terre conditionne l'accès aux ressources naturelles produites par la terre. Une autre raison, non des moindres, est que les questions foncières touchent au développement de l'agriculture. Car, insiste la Commission, « lorsque les exploitations agricoles sont juridiquement sécurisées, les paysans n'hésitent pas à investir durablement aussi bien dans les améliorations culturelles que dans leurs outils »

Compte tenu de ces différentes considérations, il a été constaté que dans nombre de pays d'Afrique, les individus ont des maisons mais pas de titre, des récoltes mais pas de bail, des entreprises mais pas de d'inscriptions au Registre de commerce et les sociétés. Face à cela, la 37ème session de l'APF a proposé deux solutions. La première tient à l'impératif de « formaliser » l'occupation, la jouissance ou la propriété, de faire en sorte que le citoyen de chaque pays puisse devenir officiellement, juridiquement et aussi aisément, locataire, utilisateur ou propriétaire de la terre qu'il met en valeur ou la maison qu'il habite.

La deuxième raison est la nécessité de mettre en place, dans tout pays aspirant au développement un système foncier sécurisé, un plan de « titrement » cohérent. Il s'agit là d'une réforme foncière adaptée aux réalités spécifiques du pays.

En ce qui concerne la coopération interparlementaire, la session ayant estimé que les travaux effectués au sein des organismes interparlementaires doivent trouver un plus large écho dans les différents parlements. Aussi a-t-elle suggéré aux pays

de la francophonie de donner une meilleure configuration possible aux délégations envoyées auprès des organismes interparlementaires, afin de valoriser, au maximum, le travail effectué dans l'espace francophone.

Renforcer la coopération OIF-GTZ

Le réchauffement climatique ! Que dire de cette réalité à la fois triste et préoccupante ? Lors des travaux de Kinshasa, il a été décidé d'œuvrer en faveur de l'intégration de la prise en compte de la biodiversité, des changements climatiques et de la lutte contre la désertification dans les politiques et stratégies et d'organiser régulièrement des formations à cet effet.

Au regard de la pertinence de cette problématique et des urgences qu'elle requiert dans la recherche de solutions, il a été souhaité que la coopération exemplaire OIF-GTZ (Coopération technique allemande) dans la préparation de la 10ème conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique de NAGOYA (Japon) ayant abouti à l'adoption d'un protocole dit « Protocole de NAGOYA ». Ce qui a permis de réaliser quatre avancées jugées majeures.

Il s'agit, entre autres, d'un meilleur accès aux ressources génétiques et un partage plus équitable des avantages issus de leur utilisation. L'adoption d'un plan stratégique 2011-2020, avec ses sous-objectifs quantifiés, en l'occurrence l'objectif de suppression en 2020 des subventions dommageables à la biodiversité ou la création d'un réseau d'espace protégé couvrant au moins 17 % de la surface terrestre et 10 % des océans.

Tout bien considéré, la 37ème session de l'APF organisée à Kinshasa fait suite aux assises de la 36ème session de cette même organisation, tenue en juillet 2010 à Dakar, au Sénégal.

Laurel Kankole

L. Kengo fait commandeur de la Légion d'honneur

Le Président français Nicolas Sarkozy a décidé, sur sa réserve personnelle, d'élever Léon Kengo wa Dondo, Président du Sénat congolais, à la dignité de Commandeur de la Légion d'honneur de la République française.

La cérémonie a eu lieu le mercredi 4 mai 2011, en la résidence de l'Ambassadeur de France en RD Congo. Léon Kengo wa Dondo détient désormais la plus haute distinction décernée à un Congolais par la France.

La Légion d'honneur est la plus belle des médailles de la République française. « Elle récompense les mérites éminents militaires ou civils rendus à la Nation », a expliqué Pierre Jacquemot, alors Ambassadeur de France, avant de donner le détail des éléments composant l'insigne remis au Président du Sénat.

Dans sa composition, explique Pierre Jacquemot, « la médaille, inspirée de la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit, comprend un médaillon en or avec une tête de Cérès de profil placé au centre, symbole de la République. S'ajoute à cela une couronne de feuilles à



laquelle est suspendue l'étoile. A son revers, le médaillon porte l'inscription Honneur et Patrie, ainsi que la date de création de l'Ordre : 29 floréal An X ».

Les raisons d'un choix

Tout citoyen de n'importe quel pays du monde est éligible à la Légion d'honneur de la République française. Mais l'admission repose sur un critérium dont l'essentiel se

résume en termes de mérites et de valeurs. Le Président du Sénat de la RD Congo aura été l'un de ceux qui ont rempli tous les critères préalables à l'élévation au sein de la légion d'honneur.

Dans son exposé, l'Ambassadeur français en RD Congo n'a pas manqué de mots pour justifier les raisons du choix de la France sur le Président du Sénat. Il a évoqué l'historique du parcours

L. Kengo fait commandeur de la Légion d'honneur

politique de Léon Kengo wa Dondo, parsemé de faits remarquables.

« Par cette décoration, la France a salué les grands mérites d'un homme », a déclaré Pierre Jacquemot, en liminaire de la remise effective des insignes. Et de poursuivre : « Votre stature d'homme d'Etat est partout reconnue, même parmi vos adversaires(...) Vous

En diplomate avisé, Pierre Jacquemot a égrené les mérites de Léon Kengo wa Dondo dans une narration simple et limpide. Tout part du début de la carrière politique de l'actuel Président du Sénat congolais. Un commencement qu'il situe dans les années 60, lorsque l'actuel président du Sénat a été nommé substitut du procureur de la République au parquet de dis-

D'abord comme Premier ministre, pour la première fois de 1982 à 1986, ensuite comme ministre des Affaires étrangères de 1986 à 1987. Et, de nouveau, premier ministre de 1988 à 1990. Ce n'est pas tout. Pierre Jacquemot ajoute le mandat élogieux de Léon Kengo wa Dondo, nommé premier ministre en 1994. Le couronnement de ce parcours, déduit l'ambas-



Des membres du Bureau et l'Ambassadeur de France entourent l'heureux élu

êtes donc aux yeux de vos concitoyens un homme d'Etat, l'homme sage que l'on consulte, l'homme de droit qui rappelle les règles, l'homme d'expérience qui garde la foi dans l'avenir, l'homme d'ouverture qui aime cet adage « si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis ».

trict de Kinshasa et promu ensuite procureur général de la République en 1968. « L'effet Léon Kengo wa Dondo », fait remarquer le représentant de l'Elysée à Kinshasa, a davantage été ressenti pendant que l'intéressé a assumé de hautes charges d'Etat au sein de différents gouvernements du régime Mobutu.

sadeur français en RD Congo, « est l'élection de Léon Kengo Wa Dondo à la tête de la Chambre haute du Parlement congolais ». C'est donc, l'ensemble de toutes ces raisons qui, selon Pierre Jacquemot, ont poussé le président Nicolas Sarkozy à décider, sur sa réserve personnelle, d'accorder

la haute distinction de la Légion d'Honneur de la République française au Président du Sénat.

Le « kengisme », une école, une doctrine

Léon Kengo wa Dondo n'est plus à présenter aux Congolais. Pierre Jacquemot s'est dispensé d'un tel exercice. Il cite néanmoins un auteur congolais, Antoine N'Koko, qui dans l'une de ses publications, présente Léon Kengo wa Dondo comme une « icône nationale ». Cette attribution, loin d'être gratuite, tient selon Pierre Jacquemot, non seulement au poids politique mais aussi et surtout aux différentes et importantes fonctions que Léon Kengo wa Dondo a exercées au pays, depuis la République du Zaïre jusqu'à la République Démocratique du Congo.

A la suite de cet écrivain congolais qui décrit le « kengisme » comme un style et une idéologie reposant sur la rigueur dans la gestion des affaires publiques, Pierre Jacquemot déduit que Léon Kengo wa Dondo est une référence pour les citoyens congolais. Mieux, « une source d'inspiration où des acteurs politiques, économiques et socio-culturels viennent se désaltérer ».

Recevant la médaille, le Président du Sénat a souligné que ce n'était pas la première fois que la France reconnaissait ses mérites. La première décoration avait eu lieu en 1984, lors de la visite du président français François Mitterrand au Zaïre. A l'époque premier commissaire d'Etat, Léon Kengo wa Dondo avait reçu, des mains du



L'Ambassadeur de France et le Président du Sénat aux côtés de leurs épouses

chef de l'Etat français, la médaille de Grand cordon de l'Ordre de mérite civil, comme tout Premier ministre français.

A la différence de la Légion d'honneur de la France, l'Ordre de mérite civil, rappelle le Président du Sénat, fut créé en 1962 par le général De Gaulle. Il est destiné à récompenser des personnalités diverses, soit dans la fonction publique -civile ou militaire- soit dans l'exercice d'une activité privée. Ce, pendant un certain nombre d'années.

Comparativement, le Président du Sénat congolais a reconnu que sa décoration au grade de Commandeur de la Légion d'honneur est « la plus belle distinction, la plus

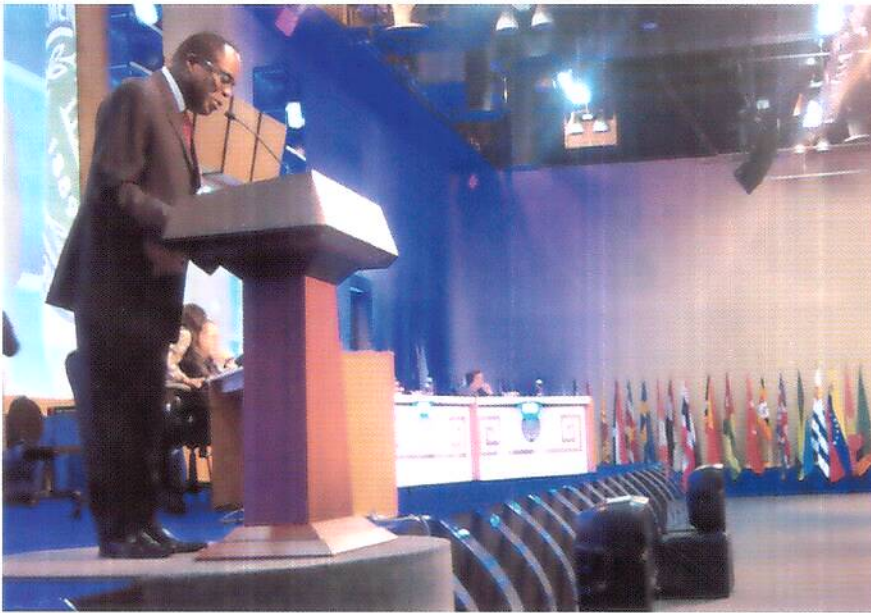
belle des médailles de la République française », avant d'ajouter qu'elle était « la plus noble et la plus prestigieuse de toutes. Noble et prestigieuse d'abord par la personnalité de son auteur ; Napoléon Bonaparte, ensuite par la qualité de ceux qui la perpétuent : de Bonaparte à Sarkozy, en passant par De Gaulle, Mitterrand, Chirac et bien d'autres ».

Il convient de rappeler que la Légion d'honneur a été instituée en 1802 par l'Empereur Napoléon Bonaparte. Tout bien considéré, ce mérite est la preuve que les hommes de valeur ne passent pas inaperçus. Le président du Sénat congolais est de ceux-là.

Laurel Kankole

Edouard Mokolo élu à la tête du groupe géopolitique africain de l'UIP

Le premier Vice-président du Sénat, Edouard Mokolo wa Mpombo, a été élu à la tête du groupe géopolitique africain pour un an. Il remplace à ce poste le président de l'Assemblée nationale du Bénin dont le mandat venait de toucher à sa fin. Ce vote est intervenu au cours de la 123^{ème} Assemblée de l'UIP qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 4 au 6 octobre 2010



Après une éclipse de 36 ans sur l'échiquier national et international, le Sénat de la République démocratique du Congo a mis, depuis la période de la transition, des bouchées doubles pour asseoir sa visibilité aussi bien sur le plan national qu'international. Sur le plan national, son abondante production législative et

les missions de contrôle qu'il a effectuées tant auprès du gouvernement qu'au sein de certaines entreprises du portefeuille de l'Etat, tel que le recommandent la constitution et le Règlement intérieur du Sénat, ont convaincu le public et ont suscité de l'admiration même auprès des compatriotes les plus sceptiques, notamment auprès de ceux pour

qui l'action parlementaire n'a de sens que si elle aboutit à une issue judiciaire.

En bref, par ses nombreuses actions, le Sénat a donné la preuve qu'il méritait sa place dans les institutions du pays et que toute démocratie parlementaire ne peut aller de paire qu'avec le contrôle parlementaire.

Au plan international, le Sénat s'est approprié les mécanismes mis en route depuis peu par les autres parlements du monde en vue d'épauler leur gouvernement respectif. Il s'agit de la diplomatie parlementaire qui vient en appui à la diplomatie classique.

A ce sujet, le Sénat de la RD Congo a œuvré sous deux aspects :

- D'une part, il a accordé des audiences auprès des personnalités du monde tant politique, économique que socioprofessionnel et effectué des visites d'amitié

auprès des parlements et des gouvernements des pays amis.

- Et d'autre part, il a procédé à l'adhésion à des organisations interparlementaires de renom parmi lesquelles l'Union interparlementaire (UIP).

La petite histoire d'une vieille dame

Créée en 1889, l'UIP est, comme d'aucuns l'appellent, le Parlement des parlements. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, l'UIP œuvre pour la paix et la coopération entre les peuples, contribuant ainsi à l'affermissement de la démocratie représentative. Ses organes sont l'Assemblée, le Conseil directeur, le Comité exécutif et le Secrétariat.

En vue de faciliter la tâche à ses différents organes et de permettre une meilleure interaction entre les regroupements raciaux, l'UIP s'est organisée en plusieurs groupes géopolitiques, parmi lesquels figure le groupe africain.

En effet, les groupes géopolitiques jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'UIP. Chaque groupe se dote des méthodes de travail convenant le mieux à sa participation aux activités de l'organisation.

C'est ainsi qu'à la 123^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) qui a eu lieu à Genève, du 4 au 6 octobre 2010, le Groupe géopolitique africain avait tenu sa

séance le dimanche 03 octobre 2010 pour se concerter sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, en vue d'adopter une position commune du continent africain.

Parmi les points inscrits figurait, entre autres, l'élection du Président du groupe géopolitique africain en remplacement du Président en exercice, en l'occurrence, le Président de l'Assemblée du Bénin dont le mandat au Groupe géopolitique africain venait de toucher à sa fin.

A l'issue de l'élection, les 5 sous-régions de l'Afrique ont porté le candidat de la RD Congo à la tête de ce groupe pour un mandat d'un an, allant d'octobre 2010 à octobre 2011 (124^{ème} Assemblée à Berne).

Quatre autres Vice-présidents représentant les sous-régions de l'Afrique ci-après ont été élus pour le seconder. Il s'agit de :

· Mr Karaoui Sabhi: alors 1^{er} Vice-président de la Chambre des députés de Tunisie (Afrique du Nord) ;

· Mr Maalim Farah Mohamed: Vice-président de l'Assemblée nationale du Kenya (Afrique de l'Est) ;

· Mme Guigma Diasso Mariam-Marie : 2^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée nationale du Burkina-Faso (Afrique de l'Ouest) ;

· Mme Matsamai Ntelhaoui: Présidente de l'Assemblée nationale du Lesotho (Afrique australe).

L'élection à l'UIP de l'Honorable Mokolo wa Mpombo sur l'échiquier continental vient de redorer le blason de notre pays dans les organisations interparlementaires.

En sus de sa participation aux conférences de l'UIP, l'Honorable Mokolo aura l'obligation de faire des périple dans les sous-régions précitées à l'effet de préparer les positions africaines concertées à présenter lors de la tenue des assises de l'UIP sur notamment : les votes, les nominations à des postes de l'UIP, le financement des programmes de coopération, l'inscription des points d'urgence à l'ordre du jour etc.

Le Secrétariat du groupe géopolitique sera assuré par le Secrétaire général de l'Union parlementaire africain (UPA) Mr Abdelgadir Abdalla.

En sa qualité de Président du groupe géopolitique africain, l'Honorable Mokolo wa Mpombo devra prendre bientôt contact avec ses pairs africains à l'occasion de la tenue des conférences de l'UPA, notamment la 33^{ème} conférence qui se tiendra à Malabo, en Guinée Equatoriale.

La composition des différents groupes ainsi que leurs bureaux se présente de la manière suivante:

Edouard Mokolo élu à la tête du groupe géopolitique africain de l'UIP

1. Le groupe africain (44 membres)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Malawi, Maroc, Ile Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra-Léone, Rwanda, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

2. Le groupe arabe (19 membres)

- Président : Mr Saleem Al-Za'noon, Président du Conseil National Palestinien

- Secrétaire général : Mr Nour Eddine Bouchkouj

Membres : Algérie, Arabie saoudite ; Bahreïn; Egypte, Emirats arabes unis ; Irak Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie; Koweït ; Liban ; Maroc, Mauritanie; Oman; Palestine; Qatar ; République arabe syrienne ; Soudan; Tunisie; Yémen.

3. Le groupe Asie-Pacifique (27 membres)

- Président : Mr Marzuki Alie, Président de la Chambre des représentants d'Indonésie (DPR RI)

-Secrétaire général : Mme Nining Indra Shaleh

Membres: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Cambodge, Canada, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam.

- Président : Mr Samvel Nikoyan, Vice-président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie

Membres: Arménie, Belarusse, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan.

5. Le groupe de l'Amérique Latine et des Caraïbes (19 membres)

- Président: Mr Carlos Jiménez Macias, Sénateur (Mexique)

- Vice-présidents: Mr Atila Lins, Député (Brésil) et Mr. Federico Tinono Carmona, Député (Costa Rica)

- Secrétaire général: Mr Oscar Piquinela

Membres: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Suriname, Suriname, Uruguay, Venezuela.

6. Le groupe des Douze Plus (46 membres)

- Président: Mr Robert del Picchia (France)

- Secrétaire général: Mr Philippe Brouassé

Membres: Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Island, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse ; Turquie.

Comme on le constate, le Parlement de la République Démocratique du Congo a été très honoré par l'élection du 1^{er} Vice-Président du Sénat et retrouve petit à petit sa place dans le concert des parlements du monde.

Il lui appartient désormais d'être à la hauteur des obligations qu'implique cette élévation, afin de permettre à l'heureux lauréat d'assumer pleinement ses responsabilités.

Josué Katako
(correspondance particulière)

Le Parlement congolais gagne son pari



Jean Philibert Mabaya

Co-président du Comité organisateur de la 20^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Sous la co-présidence des Honorables Léon Kengo wa Dondo et Evariste Boshab, respectivement Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Parlement congolais a abrité, du 2 au 4 décembre 2010, les assises de la 20^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

.....

Co-Président du Comité organisateur, l'Honorable Questeur du Sénat, Jean Philibert Mabaya Gizi Amine, considère que les assises de Kinshasa et le succès qu'elles ont récolté témoignent du sérieux mis dans l'organisation qui a été saluée par la plupart des par-

lementaires de ce vaste espace d'échange entre les élus.

Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2010, les délégués du groupe des Etats des ACP ont, entre autres, débattu des questions d'approche européenne, de son appui budgétaire aux pays

ACP, ainsi que de la liberté et de l'indépendance des médias qui se posent avec acuité dans divers pays du monde. Le 2 décembre, journée de l'ouverture officielle de l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) ACP/UE, a constitué le point de mire de la vingtième session.

Les parlementaires ont été conviés à suivre les discours d'ouverture de Louis Michel, Co-président de l'APP pour le compte du Parlement Européen ainsi que celui du député zambien, David Matongo, Co-président de l'APP pour le compte des ACP. L'intervention fortement applaudie du Chef de l'Etat congolais, Joseph Kabila Kabange, qui a rehaussé

de sa présence la cérémonie d'ouverture de la manière tangible traduit la foi de la RDC en cet espace d'échange entre les nations et les peuples d'Europe, d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Pour Joseph Kabila, dont les efforts en vue de la modernisation de la RDC ont été salués par le Belge Louis Michel, les parlementaires ACP-UE doivent en permanence faire le point des progrès réalisés en matière de droits de l'homme, de démocratie, de gestion publique et de conditions de vie au niveau de leurs Etats et régions respectifs.

Alors que Louis Michel s'est fait l'apôtre de la liberté des médias, de la lutte contre la corruption - gage de transparence- et de la promotion des Droits de l'Homme, son homologue zambien a, au cours de sa communication, mis l'accent sur l'amélioration des conditions de vie ainsi que sur la tolérance zéro à l'égard de la guerre et de la xénophobie.

Une rencontre historique

Invité à résumer les travaux de Kinshasa, l'Honorable Mabaya a, en sa qualité de Président du Groupe parlementaire APP/ACP-UE de la Chambre Haute, indiqué que les préoccupations des délégués ont tourné autour, notamment de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). A ce sujet, les réponses innovantes visant à relever les défis sociaux

et économiques, après le sommet de Copenhague, ont été enregistrées.

Le transfert des technologies et le renforcement des capacités techniques dans les ACP, la liberté et l'indépendance des médias, la sécurité alimentaire, le problème de la sécurité dans la région sahélienne, le terrorisme et le trafic de drogues, celui d'armes et d'êtres humains, ont également préoccupé les 450 délégués qui ont participé aux assises de Kinshasa.

Les parlementaires des ACP-UE se sont aussi intéressés aux documents des stratégies régionales par pays, dans le cadre du 10^{ème} FED. Aussi, ont-ils, à la suite de l'intervention du Ministre congolais des Finances, qui a fait le plaidoyer du DSP, évalué le chemin parcouru.

La démocratie, l'eau, les droits de l'Homme et le gender

Dans un esprit ouvert et interactif, caractéristique de ce forum démocratique, poursuit l'Honorable Mabaya, «la situation dans certains pays ACP a également été au menu des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire. Il s'agit en l'occurrence des pays ci-après : Madagascar, Somalie, Soudan, Zimbabwe, Haïti».

En tant qu'organe de promotion des processus démocratiques, l'Assemblée parlementaire paritaire a fait une déclaration en rapport avec la proclamation des résultats du 2^{ème} tour de l'élec-

tion présidentielle tenue le 28 novembre 2010, en Côte d'Ivoire.

Beaucoup d'autres activités connexes ont été organisées en rapport avec le gender et la sécurité ou la démocratie en marge de la XX^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire paritaire.

Il s'agit notamment, explique le Questeur du Sénat, «du Forum des femmes consacré à la notion de parité ainsi qu'à la contribution de la femme congolaise à la vie politique».

Les parlementaires européens et leurs homologues ACP ont profité de ces assises pour passer au peigne fin, au cours d'un échange de vues avec les autorités congolaises, les questions des droits de l'homme. Ils ont ainsi eu le privilège d'être informés de l'état des lieux des accords de partenariat économiques (APE).

Dans le même tissu, les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire ont également débattu, à la suite de l'exposé présenté par le représentant du Tchad, du développement de la situation du lac Tchad qui connaît actuellement un assèchement spectaculaire. Parmi les propositions envisagées pour faire face à cette situation, figure en ordre utile le transfert des eaux de l'Oubangui Chari. Cette proposition n'a pas laissé indifférente la délégation congolaise. Réagissant à ce sujet, elle a souhaité que des études sérieuses de faisabilité soient entreprises de peur de créer d'autres victimes.

APP/ACP-UE en quelques mots

Comment ne pas rappeler, à la suite de notre interlocuteur, que l'Assemblée parlementaire paritaire est l'une des trois institutions conjointes chargées de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, c'est-à-dire de l'accord de partenariat signé à Cotonou le 23 juin 2000, entre les membres du groupe des Etats d'Afrique et des Caraïbes d'une part et la communauté européenne et ses Etats membres d'autre part. Les autres institutions de l'Accord sont le Conseil des Ministres et le Comité des Ambassadeurs.

Organe consultatif composé en nombre égal des parlementaires de l'UE et des ACP, l'Assemblée parlementaire paritaire a pour rôle essentiel de promouvoir les processus démocratiques par le dialogue et la concertation, de faciliter une meilleure compréhension entre les peuples de l'UE et les Etats ACP et d'éveiller l'intérêt du public sur les questions de développement, d'examiner les questions relatives au développement et au partenariat ACP-UE. Elle soumet les résolutions et les recommandations débattues en son sein au Conseil des ministres dans le but de poursuivre la réalisation des objectifs de l'Accord.

L'Assemblée parlementaire paritaire se réunit deux fois par an en session plénière, alternativement dans l'Union Européenne et dans un Etat ACP.

Son Bureau est composé de deux co-présidents de même rang et

de 24 vice - présidents. Les deux co-présidents en fonction actuellement sont, comme nous l'avons noté, le Belge Louis Michel et le Zambien David Matongo.

Dans sa structure, l'Assemblée parlementaire paritaire est dotée de trois commissions permanentes chargées, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat, des domaines suivants :

- la promotion des processus démocratiques par le dialogue et la concertation (Commission des affaires politiques) ;
- les questions économiques, financières, des échanges et de la mise en œuvre du Fonds européen de développement (Commission du développement économique, des finances et du commerce) ;
- les questions sociales et environnementales (Commission des affaires sociales et de l'environnement).

Cap sur Budapest pour le 21ème sommet

Au cours des travaux de Kinshasa, les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ont naturellement débattu, renchérit l'Honorable Mabaya, des projets des rapports de trois commissions permanentes chargées de réfléchir sur les principaux thèmes de la XXI^{ème} Session de l'Assemblée qui se tiendra à Budapest, en Hongrie, en mai 2011. Seront effecti-



Boris Mbuku Laka

Co-président du Comité organisateur de la 20^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

vement au centre des entretiens de Budapest les questions liées:

- à la pollution de l'eau ;
- à l'appui budgétaire en tant que moyen de distribution de l'aide publique au développement (APD) dans les pays ACP ;
- aux défis de la démocratie et au respect de l'ordre constitutionnel dans les pays ACP et les Etats membres de l'Union Européenne.

Comment ne pas rappeler, en attendant la rencontre de Budapest, que les réunions des ACP qui se tiennent en prélude des Assemblées paritaires ACP-UE donnent aux parlementaires du Sud l'opportunité d'examiner les différents points à l'ordre du jour des réunions conjointes et, le cas échéant, de définir une position commune sur ces points avant de rencontrer leurs homologues du Parlement européen.

Germain Mbav Yav
Dieudonné Tombe Kabiéna

M.P. Losembe juge globalement positif le bilan de la diplomatie congolaise cinquanteenaire



Tels sont les propos de l'Honorable Deuxième Vice-Président du Sénat, invité comme orateur à la XI^{ème} Conférence diplomatique de Kinshasa, tenue du 29 novembre au 04 décembre 2010. L'ancien Ministre des Affaires étrangères a, à ce sujet, rappelé qu'au cours de ces 50 dernières années, notre diplomatie a eu comme principaux axes : la sauvegarde de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et la promotion de la paix intérieure.

Cette triple orientation a eu comme résultats - en dépit de l'ingérence des

puissances prédatrices - la défense du peuple congolais, de ses droits politiques ainsi que la protection de ses biens.

Partisan de la diplomatie du développement, Mario Philippe Losembe a salué les efforts de la Communauté internationale aux côtés du peuple congolais pour, d'une part, mettre fin à la dictature mobutienne et, d'autre part, bâtir sur les cendres de la tyrannie une société démocratique. D'où son implication quantifiable dans l'organisation, en 2006, des élections libres, transparentes et indépendantes.

Le Sénateur de la Tshopo qui a demandé aux partenaires extérieurs de la RDC de se mobiliser de nouveau en vue de la réussite du processus électoral qui s'annonce a, sur un ton nationaliste, stigmatisé les tentatives de mainmise des voisins de la RDC sur ses fabuleuses ressources naturelles, qu'il considère à juste titre comme étant «la propriété exclusive de notre peuple».

Dans une sorte de bilan succinct de la diplomatie congolaise du cinquanteenaire, le Deuxième Vice - Président du Sénat a indiqué, en prenant appui sur l'actualité, que celle-ci «a joué

M.P. Losembe juge globalement positif le bilan de la diplomatie congolaise

un rôle primordial de suppléance aux insuffisances de l'armée et des forces de l'ordre congolaises». Ce rôle n'a jamais été démenti depuis l'indépendance.

A cet égard, l'ancien ambassadeur de la RDC aux Nations Unies a relevé, dans une perspective chronologique que:

1. Cette diplomatie a surmonté la sécession Katangaise en faisant voter des résolutions pertinentes aux Nations Unies et en donnant un mandat aux Gourkas (Casques bleus de l'époque) d'en découdre avec la gendarmerie Katangaise.
2. Elle a surmonté la « dissidence de la République Populaire du Congo », siégeant à Stanleyville en exécution des résolutions sur la réhabilitation du Parlement de 1960 par le conclave de Lovanium.
3. Elle a fait passer des résolutions au Conseil de sécurité en qualifiant les troupes rwando-ougandaises d'« agresseurs et envahisseurs » et exigé, en conséquence, le retrait pur et simple des troupes régulières de ces pays du territoire de la RD Congo.
4. Elle a été rigoureusement impliquée dans la signature des « Accords de Lusaka », au point que, finalement, la Constitution de 2006 peut être perçue comme l'une des œuvres de cette diplomatie de grande valeur.



Quelques diplomates au Sénat

Le livre qu'il a baptisé à l'ouverture de cette XI^{ème} Conférence diplomatique, ouvrage intitulé « Tradition et perspectives de la diplomatie du développement », peut être lu, a-t-il recommandé, comme livre bilan avec beaucoup d'intérêt. Mais ce peuple n'a jamais applaudi, a-t-il fait savoir « la conquête du territoire congolais avec toutes ses richesses du sol et du sous-sol tout en le précipitant dans les profondeurs abyssales de la misère noire et de la mort.

C'est un fâcheux malentendu qui serait le premier du genre dans toute l'histoire de notre pays depuis 1885. Ces ressources sont d'abord la propriété du peuple congolais et non un patrimoine de l'humanité entière ».

Mais quelles sont les perspectives de la diplomatie congolaise, cinquante ans après l'accession du pays à la souveraineté internationale?

En réponse à cette question, ce diplomate de renom et ancien ambassadeur à l'ONU a, avec l'optimisme qu'on lui reconnaît, indiqué que « La nouvelle génération des diplomates congolais peut relever ce défi à condition que certains préalables soient rencontrés :

- a. des rémunérations suffisantes et régulières des diplomates ;
- b. l'appel aux compétences et au professionnalisme et pas des nominations de complaisance.

Alors, notre pays resplendira, a-t-il conclu, comme dans le passé et notre peuple trouvera le bonheur et la dignité, objectif primordial de notre indépendance si chèrement acquise». Propos interpellateurs d'un nationaliste de première heure...

Huguette Tshibuabua
Dieudonné Tombe

La Gouverneure générale du Canada condamne la violence faite à la congolaise

Au nom des deux Chambres du Parlement, le Président de l'Assemblée nationale a salué la présence de la Gouverneure générale du Canada en République Démocratique du Congo. C'était au cours d'une séance académique au Palais du peuple. Il a, à cette occasion, rendu hommage au Canada qui ne ménage aucun effort pour continuer à soutenir la RDC depuis l'aube de son indépendance. Il a rappelé, à ce sujet, la participation d'un contingent canadien à la toute première mission onusienne en RDC dans les années '60. C'est encore le Canada, a-t-il rappelé, qui avait présidé le club des amis des Grands Lacs au moment de la conférence qui visait le rétablissement de la paix dans cette sous-région. Le speaker de l'Assemblée nationale s'est également souvenu des multiples appuis de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à travers son programme d'aide au développement.

Les deux Chambres du Parlement congolais, réunies en séance académique, ont reçu le lundi 21 avril 2010 Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, qu'accompagnait le Président Joseph Kabila. Dans son mot d'accueil, le président de la Chambre basse, Evariste Boshab, a estimé que « *cette nouvelle démarche canadienne est donc à placer sous les auspices du renouveau* ».

Dans un discours émouvant en guise de réponse devant les deux chambres du Parlement, la Gouverneure générale et commandante en chef du Canada, Michaëlle Jean, a exhorté le Gouvernement congolais et les partenaires de ce dernier à donner aux femmes les moyens de vivre en sécurité et dans la dignité, ainsi que des moyens

d'agir pour renforcer leur participation aux efforts de paix, de stabilisation et de développement de la RDC, "

C'est en donnant des moyens aux femmes que l'on donne aux familles, aux communautés, aux pays auxquels elles appartiennent des chances d'une vie meilleure et plus juste», a déclaré Michaëlle Jean dans un exposé particulièrement applaudi par l'assistance féminine qui avait pris d'assaut la salle des congrès du Palais du peuple.

« *Ce n'est qu'à ce prix que la RDC verra reculer la violence, la corruption, la pauvreté, la maladie, l'injustice et l'analphabétisme* », a-t-elle affirmé.

La gouverneure générale canadienne s'est dit persuadée que, dans les Grands Lacs, «la voix

des femmes a transcendé les frontières, les divisions, la cupidité pour rétablir le dialogue et contrer la haine».

C'est pour cette raison qu'elle leur a rendu un vibrant hommage, avant d'exprimer sa joie de voir que « la liberté de la femme, son droit à l'éducation et sa participation au pouvoir politique soient reconnus formellement dans la Constitution de la RDC». De même, a-t-elle encouragé les «efforts déployés pour promouvoir les droits de la femme congolaise» dans les programmes et plans nationaux du pays.

En saluant ces aspects positifs des efforts des Congolais, Michaëlle Jean a estimé qu'«il n'y a pas de démocratisation ni d'avancement possible sans la reconnaissance du rôle des femmes dans le

La Gouverneure générale du Canada contre la violence faite à la congolaise

développement des sociétés et sans l'assurance que leur intégrité physique et psychologique est protégée».

Elle a abouti au constat selon lequel « il se vit dans plusieurs régions du pays une crise dont le degré d'horreur est inouï et qui ne laisse personne indifférent».

A ce sujet, il vous souviendra que le même constat avait été fait par Mme Hillary Clinton, secrétaire d'Etat américaine, lors de son passage en RDC. Ce qui avait poussé la secrétaire d'Etat à plaider pour la mise en place d'un Tribunal pénal international pour la République Démocratique du Congo. Elle avait vu l'horreur à Goma et elle ne concevait pas que ceux qui sont à la base de la mort de plus de 5 millions de personnes, auteurs de violences sexuelles des plus abominables, puissent rester impunis.

Pour sa part, la Gouverneure générale canadienne a affirmé toute la détermination de son pays à accompagner les efforts de la RDC pour éradiquer ce mal de la violence.

Michaëlle Jean, qui a rendu hommage à Marie Ange Lukiana, ministre du Genre, de la famille et de l'enfant, pour sa campagne «Je dénonce», a aussi exprimé sa solidarité et appelé aussi à la solidarité de la communauté internationale «qui ne peut ignorer cette tragédie qui se déroule au cœur même de l'Afrique».

Par ailleurs, la Gouverneure générale canadienne s'est réjouie que la RDC et la région des Grands Lacs se soient engagées à «prévenir, éradiquer et punir toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus contre les femmes, les filles et les jeunes garçons et, ce faisant, à fournir l'assistance aux survivants». Considérant un tel engagement comme «un gage d'espoir», Michaëlle Jean a dit que «c'est dans cet esprit que le Canada a contribué et continue à contribuer à plusieurs programmes en vue d'aider les femmes congolaises, victimes des violences sexuelles, à se rétablir, à se reconstruire, à participer à des activités génératrices de revenus et, surtout, à témoigner, à dénoncer, à porter plainte».

A noter que lors de son séjour en RDC, la *Gouverneure générale et commandante en chef du Canada* a été accueillie à l'aéroport de Ndjili par le Premier Ministre Adolphe Muzito. La Gouverneure générale du Canada a assisté ensuite à un dîner offert par Mme Sigrid Anna Johnson, ambassadeur du Canada en RDC.

C'est le lundi 20 avril 2010 qu'elle a rencontré le Président de la République, Joseph Kabila, pour s'entretenir avec lui des relations congolo-canadiennes, avant de se présenter devant les deux Chambres réunies en congrès.

Retenons que la paix et le droit des femmes ont été les points

majeurs de son discours. Mme Jean encourage la pacification dans le pays et le rétablissement d'un Etat de droit.

C'est le mardi 21 avril 2010 que la gouverneure du Canada a clôturé son séjour en passant par Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. Elle y a rencontré le Gouverneur Julien Paluku. Elle a saisi cette occasion pour féliciter les membres du gouvernement provincial pour les efforts de réconciliation et de maintien de la paix conjugués.

Le contingent canadien des casques bleus de la MONUC et des représentants d'ONG l'ont également reçue lors d'un déjeuner de travail. Elle a ensuite été escortée par le commandant du QG avancé de la région Est, Furqan Tareen.

A Goma toujours, elle a visité les installations de l'ONG africaine HEAL africa, qui offre plusieurs services à des femmes et enfants ayant été victimes des violences sexuelles.

Ayant commencé sa tournée africaine par le Sénégal, en passant par la République Démocratique du Congo, Mme Jean s'est ensuite rendue au Rwanda, puis dans la République du Cap-Vert où elle a clôturé son périple.

**Mayele Madila Didier Joseph
Malutama Xavier Patrick**

Des lois adoptées et quelques arriérés législatifs

Avec trente trois matières inscrites à son calendrier, l'ordre du jour de la session ordinaire de mars 2010 au Sénat était manifestement chargé. A la fin de cette session en juin 2010, huit lois ont été adoptées. Par contre, plusieurs projets et propositions de lois ont été renvoyés, au titre d'arriérés législatifs, à la 7^{ème} session ordinaire du Sénat ouverte le 15 septembre 2010

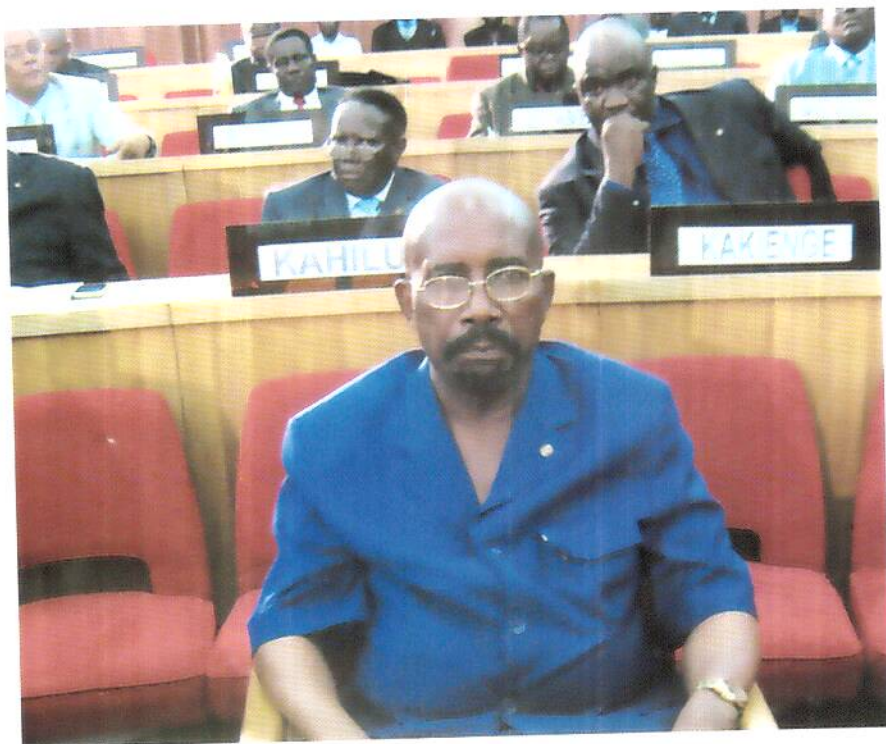
Les huit lois adoptées sont, entre autres, la loi organique portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, adoptée en seconde lecture ; la loi portant principes fondamentaux relatifs

au secteur agricole ; la loi relative aux marchés publics; la loi portant criminalisation de la torture ainsi que celle portant principes fondamentaux applicables à la Communication audiovisuelle. A ces cinq premières lois s'ajoutent trois autres, à savoir : la loi organique modifiant et

complétant la loi organique n° 26/20 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats; la loi portant statut du militaire des Forces armées de la République Démocratique du Congo ; la loi portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée et la loi d'habilitation.

A l'heure du bilan, le speaker de la Chambre haute du Parlement n'a pas manqué de relever que cinq des huit lois adoptées au Sénat attendent encore la sanction de l'Assemblée nationale. Une seule loi a été soumise à la Commission mixte paritaire, à savoir la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole.

Cinq lois, en l'occurrence la loi portant criminalisation de la torture, la loi portant principes fondamentaux applicables à la Communication audiovisuelle, la loi organique modifiant et complétant la loi organique n°06/20 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats ont été transmises à l'Assemblée nationale. A ces trois matières s'ajoutent deux autres ; à savoir la loi portant statut du militaire des Forces armées de la RD Congo ainsi





que la loi portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont été harmonisées après examen à l'Assemblée plénière.

Tout en invitant les honorables sénateurs à maintenir le même rythme de travail lors de la session de septembre, le Président de la Chambre Haute du Parlement Congolais n'a pas manqué de mots pour exprimer son regret, quant aux matières non examinées, en dépit de leur inscription au calendrier. «*A ce jour, plusieurs projets et propositions de lois restent à examiner, malgré leur inscription régulière au calendrier des sessions* » a-t-il déploré.

Avant de lancer «*l'accumulation des arriérés législatifs est cependant, un goulot d'étranglement sérieux pour notre législature* ».

Toutefois, a rassuré le Président Kengo «*les Bureaux des deux chambres avaient convenu, le 14*

juin dernier, de résorber les projets et propositions de lois encore en souffrance et qui ont été adoptées par l'une ou l'autre Chambre. Ce, de manière à accélérer le processus de leur adoption et de leur promulgation par le Chef de l'Etat ».

Deux questions orales avec débat et une interpellation

Le contrôle parlementaire a été également actionné au cours de cette session de mars. Sous ce rapport, deux questions orales avec débat ont été adressées à deux membres du Gouvernement.



Le Sénateur Moïse Nyarugabo

Il s'agit principalement du Premier ministre Adolphe Muzito et du ministre de la Défense et des anciens combattants, Charles Mwando Nsimba.

Si la question de l'honorable Patrice Aimé Sessanga au chef de l'Exécutif national, a porté sur le décret du 08 décembre 2009 conférant le statut de ville et de commune à certaines

agglomérations de la province du Kasai occidental, le patron de la Défense congolaise a été invité à répondre à la Question de l'Honorable Jacques Djoli sur la situation sécuritaire du pays.

Sur le plan diplomatique, la session de mars s'est caractérisée par l'organisation de deux événements solennels de haute portée parlementaire. Il s'agit principalement de la 2^{ème} Conférence des Présidents des Chambres parlementaires des Etats de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

Cette rencontre a été suivie par la tenue, au Grand Hôtel Kinshasa, de la 18^{ème} Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). De là à dire, que les deux Chambres parlementaires de la RDC sont sorties de leur isolement, il n'y a qu'un pas qui sera à nouveau franchi avec la tenue, cette année à Kinshasa, de la 37^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Quatre lois votées et cinq questions orales pendant la session de septembre

Ouverte le 15 septembre, la 7^{ème} session ordinaire du Sénat a fermé ses portes le 15 décembre 2010. Du point de vue de la production législative, le bilan des travaux fait état de quatre lois votées. A savoir : la loi portant principes fondamentaux relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement, la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle. Se greffe également sur ce tableau, la loi relative à l'aviation civile

en République Démocratique du Congo, ainsi que la loi des finances pour l'exercice 2011.

Quant au contrôle parlementaire, la session « budgétaire » de septembre a eu le mérite d'interpeller quatre membres de l'Exécutif national. Ce, au travers de trois questions orales avec débat et deux questions écrites. Il s'agit, principalement, de la question orale avec débat du sénateur Siluvangi Lumba Raphaël, adressée au Premier ministre Adolphe Mozito au sujet de la délimitation du Plateau continental.

Sur la même lancée, une autre question orale avec débat a été adressée par l'Honorable Moïse Nyarugabo au Ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda, en rapport avec la situation qui a prévalu à la Régie des voies aériennes (RVA). Après la réplique de Madame la ministre, l'insatisfaction du Sénateur, auteur de la question, a débouché sur la mise en place d'une Commission sénatoriale d'enquête.

Après son passage au micro de la plénière du Sénat pour répondre à la question de l'Honorable Siluvangi Lumba, le Premier ministre Adolphe Mozito a, une fois encore, été interpellé par l'Honorable Sénateur Mokonda Bonza Florentin.

Cette troisième question avec débat a porté sur l'« autodétermination du Sud-Soudan et ses répercussions sur la République Démocratique du Congo ».

Pour sa part, le Vice-premier Ministre et ministre de l'Intérieur devait répondre à la question



Le Sénateur Raphaël Siluvangi

écrite du Sénateur Kisimba Kimba, relative à la non application du Décret-loi n°083 portant organisation et fonctionnement du corps des inspecteurs de la territoriale.

La gratuité de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel dans toutes les écoles publiques a également préoccupé les Honorables Sénateurs. Une nouvelle fois, le Sénateur Sesanga dja Kasiw Patrice Aimé est revenu à la charge, à travers la question orale adressée au Ministre de l'EPSP, Maker Mwango, en rapport avec le contenu qu'il convient de donner au concept gratuité dans ce pays, caractérisé par un taux élevé de déperditions scolaires.

Au chapitre de la diplomatie parlementaire, un seul événement, point d'orgue des activités diplo-

matiques de la session ordinaire de septembre, mérite d'être épinglé. Il s'agit de la tenue, du 27 novembre au 4 décembre 2010, au Palais su peuple, des assises de la XX^{ème} Assemblée Parlementaire Paritaire, ACP-Union Européenne.

L'inévitable session extraordinaire

A l'issue de trois mois des travaux de la session ordinaire de septembre, une session extraordinaire a été convoquée, le mercredi 15 décembre 2010, à la demande du gouvernement.

Aux termes de la décision n°040/Cab/PDT /SENAT/FM.2010 du 15 décembre 2010 portant convocation de cette session, vingt matières ont été inscrites à l'ordre du jour de ladite session. Il s'agit,



Le Bureau du Sénat peu avant une séance plénière

entre autres, de la proposition de loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle ; de la proposition de loi organique portant institution de la redevance sur les appareils radio et audiovisuels en RD Congo ; de la proposition de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, du projet de loi organique portant Code de l'organisation et des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ; du projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique n°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats.

S'ajoutent à ces premières matières, le projet de loi organique

modifiant et complétant l'ordonnance-loi n°79/028 du 28 septembre 2006 portant organisation du barreau, du corps des défenseurs judiciaires et corps des mandataires de l'Etat; la proposition de loi portant suppression de la peine des travaux forcés; la proposition de loi portant criminalisation de la torture; le projet de loi portant statut du militaire des forces armées de la RD Congo ainsi que le projet de loi organique relatif au fonctionnement des Forces armées.

A la demande de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP), un tout dernier point a été inscrit au calendrier de cette session extraordinaire, à savoir : l'examen de la

loi portant révision de quelques dispositions de la Constitution.

Sujet controversé, cette matière à partie liée avec la révision de la loi électorale de 2006, en ce qu'elle institue pour l'élection présidentielle, une élection à deux tours. A l'issue du vote, ce projet a reçu la sanction positive des deux Chambres du Parlement.

Il reste que cette abondante production législative ne peut participer à la requalification du vécu des Congolais s'il ne se dessine pas, en face, une volonté politique finalisée vers un idéal d'émergence. La démocratie, c'est aussi l'exécution des lois promulguées.

*Placide Wanga
Laurel Kankole*

Révision constitutionnelle dans la controverse

La Constitution congolaise du 18 février 2006 n'a plus son fond initial. Huit de ses articles ont été révisés. Il s'agit des articles 71, 110, 126, 149, 197, 198, 218 et 226. Selon ses initiateurs, cette révision introduit des innovations commandées par l'évolution de la vie politique et la marche des institutions de la République au cours de la législature qui s'achève

Les deux chambres du Parlement congolais réunies en Congrès, à savoir l'Assemblée nationale et le Sénat, ont adopté, à la clôture de leur session extraordinaire du 16 décembre 2010 au 15 janvier 2011, le projet de loi portant révision de quelques articles de la Constitution du 18 février 2006.

Au Sénat tout comme à l'Assemblée nationale, le ton était monté. Surtout dans le camp de l'opposition, au cours des joutes oratoires qui auguraient un blocage. Au travers de cette révision, certains observateurs y percevaient une manœuvre délibérée de toucher aux dispositions de certains articles verrouillés de la loi des lois.

Il s'agit, entre autres, de l'article portant la durée du mandat du Chef de l'Etat. In fine, plus de peur que de mal. La durée du mandat du chef de l'Etat n'a pas subi de modification.

Dans son exposé des motifs, le constituant a motivé cette révision par deux raisons. Il a estimé, d'une part, que certaines dispositions se sont révélées handicapantes et inadaptées aux réalités politiques et socio-économiques de la RD Congo. D'autre part, des dysfonctionnements imprévus par le Constituant originaire sont appa-

rus dans la vie des institutions du pays. Ce, tant au niveau national que provincial.

Quant à la finalité, la loi révisée avait la mission de donner des réponses adéquates aux problèmes posés aux institutions de la RD Congo, depuis le début de la première législature de la III^{ème} République ; afin d'assurer le fonctionnement régulier de l'Etat et de la jeune démocratie congolaise.

Aussi, le Constituant avait-il précisé qu'il ne s'agissait pas de procéder à un ajustement constitutionnel qui remettrait en cause les options fondamentales levées par le constituant originaire, notamment en matière d'organisation du pouvoir d'Etat et de l'espace territorial congolais.

Des innovations

Que peut-on retenir de cette première révision constitutionnelle de la loi fondamentale du 18 février 2006 ?

La principale innovation est la suppression du second tour de l'élection présidentielle. Plus d'éliminatoires de l'élection présidentielle en RD Congo. Désormais, le nouveau chef de l'Etat congolais sera élu à la majorité simple des

suffrages exprimés au tour unique de l'élection. Ce conformément aux dispositions du nouvel article 71 de la Constitution.

Par contre, aux termes de l'article 110, « lorsqu'un sénateur ou un député national est nommé à une fonction politique incompatible avec l'exercice de son mandat parlementaire, celui-ci est suspendu. Il reprend de plein droit son mandat parlementaire après la cessation de cette fonction politique incompatible(...) »

Les autres nouveautés tiennent au statut de l'Assemblée provinciale, définie comme l'organe délibérant de la province. Aux prescrits de l'article 197, « l'Assemblée provinciale délibère dans le domaine des compétences réservées à la province et contrôle le Gouvernement provincial ainsi que les services publics provinciaux et locaux ; elle légifère par voie d'édit (...) ».

Par ailleurs, le même article stipule dans l'un de ses alinéas : « Lors qu'une crise politique grave et persistante menace d'interrompre le fonctionnement régulier des institutions provinciales, le Président de la République peut, par une Ordonnance délibérée en Conseil des ministres et après concertation avec les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat,



dissoudre l'Assemblée provinciale(...) »

Les étapes d'une démarche

Le débat à l'Assemblée nationale sur le bien-fondé de la révision préalable à la convocation du Congrès s'est terminé comme il fallait s'y attendre par un vote massif de la majorité au pouvoir. Aussitôt après, toute l'attention de la Nation s'est focalisée sur la réponse que devait réserver, au sujet du bien-fondé de la révision, le Sénat, réputé pour l'indépendance de ses membres à l'égard de leurs forces politiques.

C'est ainsi que la séance plénière du 12 janvier 2011 fut celle de tous les enjeux, la course contre la montre étant entamée car, la

session extraordinaire devait se terminer dans deux jours.

A cette occasion, l'opposition n'a pas manqué d'arguments tant de forme que de fond. Sur la forme de la révision, les sénateurs de l'opposition ont relevé notamment l'irrégularité de la procédure, la communication de la proposition de révision au gouvernement pour avis alors qu'elle ne portait pas encore le nombre requis des signatures, l'inscription de la question au calendrier de la session extraordinaire du Sénat, la prorogation de la durée de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale, l'inexistence d'un règlement intérieur du Congrès étant donné que la Cour suprême de justice avait

déclaré non conformes certaines dispositions.

Abordant le fond, ils ont déploré l'inopportunité de la révision, surtout l'instauration d'un scrutin majoritaire à un seul tour pour l'élection du Président de la République et, enfin, l'absence d'un consensus national au sujet d'un problème aussi important et sensible.

Les membres de l'opposition ont eu à recevoir des réponses appropriées au Sénat par la bouche de l'Honorable Ekombe Mpetsi Tous-saint (PDC – Tshuapa).

A tous ces arguments, la majorité n'a pas manqué de répondants par la bouche du Président de la PAJ.

Le caractère judicieux de son argumentaire a abouti au vote sans surprise du bien-fondé de la révision tel qu'il était attendu et a justifié sa désignation à la tête de la Commission spéciale créée par le Congrès afin de faire rapport à ce dernier lors du débat général.

Comme il fallait s'attendre, la révision a été adoptée par une majorité écrasante des membres du Congrès.

*Henri Buabua
Laurel Kankole*

LE SENAT ADOPTE LA LOI PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX APPLICABLES A LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Bientôt, les télévisions congolaises ne pourront plus toutes émettre en clair. A l'issue de la session ordinaire de mars 2010 au Sénat, une proposition de loi portant principes applicables aux principes fondamentaux de la Communication audiovisuelle a été votée à cet effet. Elle a, depuis, été transmise à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture.

.....

Après le Sénat, l'Assemblée nationale vient de voter la loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle, initiée par le Sénateur Modeste Mutinga. Cette loi prévoit entre autres innovations, le cryptage des chaînes de télévision, la promotion d'une compétition entre les médias, le primat de la RTNC comme pivot de l'audiovisuel public, l'exigence de qualité, la réglementation des activités publicitaires et de mécénat.

Outre les prérogatives de contrôle sur le gouvernement, les entreprises publiques, les établissements publics et les services publics à travers les questions écrites ou orales, la question d'actualité, l'interpellation, la commission d'enquête et l'audition en commission, les sénateurs ont la latitude de présenter de propositions de loi dans les différents domaines de la vie de la nation. C'est dans ce cadre que le Rapporteur du Sénat a présenté au cours de la session ordinaire de mars 2010 une pro-

position de loi portant principes fondamentaux applicables à la Communication Audiovisuelle.

Assainir l'espace médiatique

Au regard de multiples plaintes exprimées par les téléspectateurs sur la qualité des émissions et programmes diffusés par les différentes stations de télévision, ce texte qui prend appui sur cet environnement médiatique en dégradation ambitionne de mettre un terme aux dérapages constatés à travers les médias depuis l'avènement du pluralisme en avril 1990.

Cette proposition de la loi vient donc renforcer l'esprit et la lettre de la loi n° 96-002 du 22 juin fixant modalités d'exercice de la liberté de la presse en RDC.

C'est ce qu'affirme effectivement l'auteur qui, tout en rappelant que la communication constitue un puissant ressort de socialisation politique, économique et culturelle, fonde sa proposition sur les

dispositions de l'article 123, point 9 de la Constitution.

Ce projet futuriste est, aux dires de Modeste Mutinga, «résolument tourné vers la radio et la télévision de demain. D'où son penchant vers le numérique, garant d'une production audiovisuelle de qualité». En outre, poursuit-il «cette proposition de loi classifie, pour la première fois dans notre pays les entreprises de communication audiovisuelle en généralistes ou thématiques. En même temps qu'elle accorde, au-delà de trois missions traditionnelles des médias, à savoir : informer, éduquer et divertir, une place de choix à certaines prestations spécifiques notamment : la publicité, le parrainage, le télé-achat, les jeux-concours ainsi que la télédistribution».

Les innovations majeures de la loi initiée par cet ancien journaliste professionnel concernent enfin aussi bien la qualité technique du matériel à utiliser, la formation adéquate du personnel en vue de la prise en compte effective de la protection de l'enfant que celle de la jeunesse et de la femme.

Michée Ntumba

Le Sénat vote dans la sérénité la loi des finances 2011

Après le quitus de l'Assemblée nationale, la Chambre haute du Parlement a voté le projet de loi des finances de l'exercice 2011. Le vote s'est déroulé dans un climat empreint de sérénité. En effet, contrairement à la vive controverse qui avait entouré les débats autour du vote et de l'adoption du projet de loi budgétaire de 2010, le vote du budget 2011 a connu moins de heurts. Néanmoins, le « oui » du Sénat s'est tout de même accompagné de quelques observations de fond. Deux désaccords ont même été soulevés.

Le premier désaccord a porté sur les recettes. Le second, sur les dépenses. Selon le rapport de la commission ad hoc, les désaccords sur les recettes ont porté sur les recettes extérieures, « en ce compris les dons projets et les dons budgétaires ».

Le même document rapporte que « le total des recettes extérieures arrêtées par la Chambre basse a été de **2.977.954.035.515Fc**. Après examen minutieux de l'environnement socio-économique du pays, le Sénat a porté le même total à **3.011.566.239.485Fc**. Ainsi, comparativement au total des recettes extérieures proposé par l'Assemblée nationale, il s'est dégagé un écart de **33.612.203.970 Fc** ».

Voilà pourquoi, le document synthèse de la Commission mixte paritaire Assemblée nationale – Sénat indique dans cette occurrence que « l'inscription en recettes, par la Chambre basse, du montant de **19.232.000.000Fc** équivaut à **20 millions USD** que la RD Congo devra décaisser pour l'année 2011 comme conditionnalité de dons projets inscrit dans le cadre

du « *Climate Investment Funds* », sous projet « *Forest Investment Funds* ». Pour le Sénat, ce montant a été inscrit en dépenses.

C'est donc pour faire mention de ces désaccords que le Sénateur Evariste Mabi Mulumba, Président de l'ECOFIN, avait informé la plénière du document présenté par le ministre du Budget « et qui repré-
sentait le total des recettes propres des provinces et des ETD pour l'exercice 2011. Total des dites recettes évalué à **449.725.722.010Fc** contre **390.314.477.976Fc** inscrit au budget initial. Toute comparaison faite, il s'est dégagé un écart de **59.411.244.034Fc**. A en croire la même source, le ministre de tutelle avait aussi, séance tenante, proposé la réduction du niveau des dépenses courantes à concurrence de **51.257.288.700Fc** et **10.232.000.000Fc**, soit un total de **70.489.288.700Fc** ».

Pour la commission/Mabi, « le premier montant de **51.257.288.700 FC** concernait les dépenses prévues au budget initial et qui n'avait plus trouvé de ressources de financement du fait du désenga-

gement de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement au titre des appuis budgétaires. Par contre, le second montant, soit **19.232.000.000Fc**, a concerné la contrepartie à décaisser pour la libération du financement des dons projets et qui a été inscrit en recettes ».

**Enfin, un budget de
7.000.000.000 USD**

Après cette démarche à la fois pédagogique et technique, le budget de l'année 2011 a été évalué en recettes et en dépenses à **6.746.324.099.494Fc** ; soit **7.015.726.057USD**. Comparé au budget voté par l'Assemblée nationale, celui voté au Sénat a accusé une augmentation de **93.023.448.004Fc**, soit **96.718.195USD** et un accroissement de **59.411.244.034 Fc** soit **61.783.740 USD**.

Selon les experts de la commission, ce dernier changement a été dû à la modification de recettes propres des provinces. Celles-ci sont ainsi passées de **390.314.477.976Fc** à **449.725.722.014Fc**, à la suite jus-



Quelques membres de l'ECOFIN du Sénat

tement de la prise en compte des édits budgétaires des provinces.

Il convient de rappeler que les principaux indicateurs macroéconomiques ayant sous-tendu l'élaboration de la loi de finances de l'année 2011 ont été arrêtés de la manière suivante :

- Taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) : 6,8%,
- déflateur du PIB : 8,6%,
- Taux d'inflation moyen : 9,9%;
- Taux d'inflation fin période : 9,9%.

Le taux de change moyen a été, par contre, fixé à 961,6Fc/USD alors que le taux de change fin

période a été estimé à 996,1Fc/USD contre un PIB nominal évalué en milliards de FC à l'ordre de 13.712,0.

Tout bien considéré, la loi de Finances de l'année 2011, est totalement équilibrée en recettes et en

dépenses. Comparé à 2010, l'année 2011 enregistre un accroissement du PIB de l'ordre de 48,8%.

*Isia Mosamba
Laurel Kankole*

Voilà pourquoi, le document synthèse de la Commission mixte paritaire Assemblée nationale –Sénat indique dans cette occurrence que « l'inscription en recettes, par la Chambre basse, du montant de 19.232.000.000Fc équivaut à 20 millions USD que la RD Congo devra décaisser pour l'année 2011 comme conditionnalité de dons projets inscrit dans le cadre du « Climate Investment Funds », sous projet « Forest Investment Funds »

La RDC se dote de lois organiques sur les Forces armées et la Police

Le vent de réforme qui a soufflé sur les entreprises publiques a réussi à étendre ses ondes de choc aux forces armées et à la police. Deux projets de lois organiques ont été votés par les deux Chambres du Parlement en rapport avec l'organisation et le fonctionnement de ces deux structures appelées à faire peau neuve.

Vers l'adoption d'un nouveau statut des FARDC

La loi portant statut du militaire ambitionne effectivement de rencontrer cette préoccupation du fait qu'elle fixe les conditions du déroulement de la carrière du militaire et détermine aussi son régime disciplinaire. En clair, ce projet de loi se préoccupe, aux dires des experts du Ministère de la Défense, de doter le militaire d'un statut particulier. Statut logiquement différent de celui défini dans la loi n081-003 du 17 juillet 1981 relative au statut des agents de carrière des Services publics de l'Etat.

Les innovations contenues dans ce texte de plus de 300 articles se rapportent à la fois :

- au caractère républicain, national et apolitique de l'armée ;

- au choix de l'excellence manifeste à travers la professionnalisation déclarée des forces armées; à l'exigence de la moralité tout au long d'une carrière ponctuée par des activités de formation permanente ;

- au renforcement de la discipline et à l'attachement, sans équivoque, aux institutions de la République à travers la symbolique du serment.

Elaborée dans un contexte où l'armée nationale est souvent prise à partie en matière de droits de l'homme, ce projet qui, par ailleurs, renforce les conditions de recrutement au sein des forces armées instituées, en République Démocratique du Congo, « une armée sensible à la protection des droits de l'homme ». Ceux-ci constituent, explique le Président de la Commission, l'Honorable Raymond Omba, « *le nouveau langage de l'humanité. Voilà pourquoi nos forces armées devront dorénavant les protéger, les défendre et pourquoi pas les promouvoir* ».

Vers une police réformée

Le projet de loi organique sur la police débouchera, aux dires de ses initiateurs, sur l'institution

d'une police efficace, civile, républicaine, apolitique et professionnelle.

La réforme structurelle que prône ce texte qui n'attend que la sanction du Chef de l'Etat est audacieuse à plus d'un titre. D'où le souci de mettre en place effectivement, « *une police dont le fonctionnement va au-delà de toute organisation politique. Un corps doté, pour son efficacité, des structures viables et fiables. Ce qui planche pour son équipement matériel et logistique* », nous a dit Jacques Djoli, alors Vice-président de la même Commission.

Au-delà de la mission générale de renseignement et de maintien de l'ordre public tel qu'elle découle des articles 182 et 183, alinéa 2 de la Constitution, la loi en instance de promulgation confie à la Police une gamme de tâches spéciales, notamment :

- la lutte contre le terrorisme ;
- la protection de l'environnement et des ressources nationales ;
- le secours de la population en cas de catastrophe ;
- la participation aux missions internationales de maintien de la paix ;
- la participation à la reconstruction et au développement du pays.

Ainsi qu'il apparaît la lutte contre la fraude, la contrebande, le braconnage et la prédation qui tentent plus d'un trafiquant des

La RDC se dote de lois organiques sur les Forces armées et la Police



matières premières seront au centre des préoccupations de la police congolaise réformée.

Née sur les cendres de la Gendarmerie nationale et de la Garde civile, la nouvelle police sera, dans l'esprit du législateur, mieux équipée. Ce qui, avec un minimum de sérieux et de volonté politique, peut redorer l'image ternie de ce corps d'élite qui sera structurée en six catégories, du moins pour le corps des policiers de carrière.

Ces catégories vont des Commissaires divisionnaires de la police (et non des généraux de police comme c'est le cas aujourd'hui) aux assistants de police en passant par les commissaires supérieurs, les Commissaires, les sous-com-

missaires et les brigadières de police, relevant tous du ministère de l'Intérieur. D'où l'expression « police républicaine » pour rendre compte, explique Raymond Omba pene Djunga, « de cette subordination à l'autorité civile ».

Dans le même tissu, la loi portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage des mines antipersonnel et sur leur destruction a également été adoptée.

La République Démocratique du Congo fera partie, avec la promulgation de ce texte, des Etats signataires de la Convention d'Ottawa signée le 03 décembre 1997, protocole qui est entré en vigueur le 01 novembre 2002.

Pour rappel, cette convention qui interdit, dans son esprit et dans sa lettre, l'usage de ces engins de la mort va désormais astreindre la RDC à assumer ses responsabilités face aux conséquences humanitaires, socio-économiques causées par ces armes prosrites, du reste, par les conventions de Genève. Nous espérons, remarque le Vice-président Ndjoli qu'« un accent particulier sera mis désormais sur l'assistance aux victimes de ces armes sensiblement destructrices ».

Alors, wait and see !

Jean-Claude Mwembo Mukishi
Dieudonné Tombe Kabiema

Les grands moments du cinquantenaire de la RDC

Le jubilé d'or du Sénat de la RD Congo, célébré le 28 juin 2010, a constitué une occasion de rappeler à la mémoire des Congolais le parcours cahoteux de cette institution de la République.

C'était à l'occasion d'une manifestation de grande envergure organisée dans la salle des Conférences internationales à laquelle des survivants des premiers du Sénat étaient à l'honneur.

Créé par l'article 1^{er} de la loi fondamentale du 19 mai 1960, le Sénat a connu un parcours des plus tumultueux. Le Président du Sénat, M. Léon Kengo wa Dondo l'a relevé dans son discours prononcé à l'occasion de cet événement. «L'histoire du Sénat de notre pays se lit en dents de scie», a-t-il déclaré.

Il a en outre ajouté que l'Institution n'a réellement fonctionné que pendant quelques brèves périodes de l'histoire nationale.

Il a ensuite souligné que pendant la Première législature, le Sénat a fonctionné sous l'empire de la Loi fondamentale, et ce de juin à septembre 1960, puis de juillet 1961 à septembre 1963. Entre ces deux périodes, le pays a connu une crise qui a contraint la Chambre haute à mettre la clé sous le paillasson à la suite d'une décision politique



Victor Komoriko
successeur de Joseph Ileo à la tête du Sénat

d'ajournement ou de mise en congé forcé.

Du côté des animateurs, l'institution est passée de la présidence de Joseph Ileo Songo Amba à celle de Victor Komoriko, puis à celle d'Isaac Kalonji.

Après sa reconduction par la Constitution du 1^{er} août 1964, le Sénat refait surface à la suite des élections législatives de 1964 et sera présidé par Sylvestre Mudin-gayi jusqu'au coup d'Etat du 24 novembre 1965.



Les pionniers à l'honneur

Dans le cadre des cérémonies de commémoration de cet événement, quatre Sénateurs de l'époque se sont exprimés pour apporter leur contribution à la réécriture de l'histoire du Sénat. Albert Zamundu, André Bo-Boliko, Alphonse Roger Kithima-bin Ramazani et Pierre Marini Bodho sont montés à la tribune. Albert Zamundu a axé son intervention sur l'élection du Président de la deuxième législature, Sylvestre Mudinyayi. Cette élection est intervenue dans des circonstances exceptionnellement lourdes de tensions, à la veille de l'élection présidentielle. Deux candidats s'y

affrontaient. Joseph Kasa-Vubu, candidat à sa propre succession, avait pour challenger Moïse Tshombe, Premier ministre en fonction.

Les Sénateurs étaient divisés en deux camps. D'une part il y avait la Convention nationale congolaise (CONACO) et, d'autre part, le Front démocratique congolais (FDC), parrainé par Victor Nendaka, ministre de l'Intérieur, pourtant élu sur la liste CONACO. Un regroupement politique, de création récente (le 17 septembre 1964), qui avait l'ambition de faire face à la grande formation tshombiste.

Le Chef de l'Etat pouvait convoquer alors les Chambres législatives pour le 20 septembre 1964 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour comprenant deux points, à savoir vérification des pouvoirs de leurs membres et constitution de leurs bureaux respectifs.

Comme on le voit, le délai constitutionnel était largement dépassé. Le Bureau provisoire, composé d'un président, en l'occurrence Victor Komoriko, le doyen d'âge, et d'un secrétaire, André Bo-Boliko, le benjamin, a été invité dans l'avant-midi par le Président de la République avant la tenue de la séance plé-

Le Sénateur Pius Isoyongo s'en est allé



En l'espace de cette législature qui vient d'aborder sa dernière ligne droite, le sort s'est acharné cinq fois sur le Sénat. Pius Isoyongo Lofete a tiré sa révérence le 20 mars 2011. Il est venu allonger à cinq le nombre des Sénateurs que la mort a arrachés à l'affection de leurs familles et à la considération de leurs collègues.

Après Sylvain Mbuku Nuni, Jeannot Bemba Saolona, Gaëtan Kaku-dji et Clément Djuruni Obhidhibho, la mort a de nouveau visité la Chambre haute du Parlement, de manière inattendue.

Avant ce samedi 19 mars de malheur, personne ne pouvait en effet imaginer une issue aussi fatale pour le Sénateur Pius Isoyongo, visiblement pétillant de santé. A moins de croire, avec le dramaturge français Molière, que

«les gens bien portants sont des malades qui s'ignorent». Et nous le serions tous alors!

Il était là le 15 mars, dans l'hémicycle, parmi ses pairs, à l'ouverture de la session ordinaire de mars. Son siège n'était pas vide à la première séance de cette première session de l'année.

Le samedi 19 mars, il était sur ses terres et devisaient avec ses collaborateurs quand un mal mystérieux l'a obligé à s'allonger. Aussitôt transporté à l'hôpital Marie Biamba Mutombo de Masina pour les premiers soins, il a demandé à parler à un de ses collègues Sénateurs. Ce dernier ne le verra jamais vivant.

A son arrivée à cette formation médicale, les médecins qui tentaient de stabiliser l'état de santé

de son collègue pour une éventuelle évacuation à l'étranger s'opposèrent à une quelconque visite du malade.

L'irréparable devait arriver le dimanche 20 mars et la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. La surprise était totale pour un homme encore dans la fleur de l'âge, sans antécédents sanitaires connus.

Aussitôt informé, le Bureau du Sénat a mis en branle le mécanisme administratif en vue de réserver des funérailles dignes de son rang à l'un des Sénateurs les plus assidus aux travaux parlementaires.

La veillée mortuaire a eu lieu au stade des Martyrs, histoire de permettre à ses nombreux sympathisants de venir rendre un dernier hommage à Pius Isoyongo.

Une cérémonie d'adieu a été organisée au Palais du peuple, en présence de membres des deux bureaux du Parlement, de sénateurs et de députés en grand nombre.

A cette occasion, le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a prononcé une émouvante oraison funèbre qui a retracé le brillant cursus scolaire et professionnel du défunt.

Il a révélé que Pius Isoyongo a été, toute sa vie, un grand commis de l'Etat qu'il a servi jusqu'à son dernier soupir.

Joseph Nkashama

Oraison funèbre prononcée par le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, à l'occasion du décès du sénateur Pius Isoyongo Lofete Loyangu

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher collègue,

Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,

Messieurs les Secrétaires généraux de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Distingué(e)s Invité(e)s ;

La mort d'un proche est toujours un moment de déchirements. C'est l'aspect destructeur et périssable de notre existence.

Son caractère inéluctable révèle la finitude de l'homme. La disparition qu'elle provoque rappelle l'ultime vocation de l'homme : **« Tu es né de la terre, tu retourneras à la terre »**.

Mais chaque existence humaine est riche de son histoire. Celle de l'illustre disparu l'est à la fois par sa constance et sa simplicité.

Né à Basankusu le 23 novembre 1954, Pius Isoyongo, « PIJOS » pour les intimes, a passé l'essentiel de sa carrière au service de l'Etat.

Après ses études primaires au Groupe scolaire Magapro de Mbandaka, les secondaires au Groupe scolaire de Mbandaka, il s'inscrit directement à l'Université de Lubumbashi où il décroche, en 1982, une licence en Sciences

politiques et administratives.

Retourné à Kinshasa, il est engagé à l'Agence Nationale de Documentation le 4 février 1986 comme REDOCA pour la ville de Kinshasa. Il y passera presque l'essentiel de sa carrière, occupant tour à tour les fonctions de REDOCA, puis de REDOC de la Région du Bas-Zaïre, de Directeur national des Renseignements généraux, avant d'être nommé, en février 1996, REDOC pour la Région du Haut-Zaïre.

Peu avant la chute du régime de la Deuxième République, il est nommé Vice-Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité dans le Gouvernement éphémère du Général LIKULIA du 2 mai au 17 mai 1997.

Après l'exil, il rentre au pays et s'engage directement, à la faveur de l'Accord global et inclusif, dans la politique où il deviendra Député de la transition pour le compte du RCD

Il occupera, dans l'Assemblée nationale de transition, successivement les fonctions de Président de la Commission permanente des Relations extérieures et de Troisième Rapporteur-adjoint du Bureau chargé des finances.

En 2006, il est élu Sénateur pour la circonscription électorale de Mbandaka, sous les couleurs du Parti Démocrate Chrétien. Au Sénat, il a été membre de la Commission Défense, Sécurité et Surveillance des frontières, apportant son concours et son expérience à d'autres Commissions.

Des observateurs avertis s'accordent pour reconnaître que Pius était un des meilleurs Officiers de Renseignements que

comptait notre pays. Sa grande capacité d'analyse et de synthèse ont agréablement marqué ses supérieurs.

Sa souplesse et sa jovialité resteront à jamais gravées dans la mémoire de ses collègues et des agents du Sénat.

Cher Pius,

Ta mort a surpris plus d'un. Tu as été avec nous le 15 mars à l'ouverture de la Session ordinaire, puis le 18 mars à la première séance de la Session de mars.

Personne ne te soupçonnait malade. Tu as même partagé avec beaucoup tes projets.

Mais, hélas ! Les journées du 19 et du 20 mars t'ont été fatales. Le destin en a décidé autrement. Tu as rejoint désormais d'autres collègues qui nous ont quittés : Sylvain MBUKU, Jeannot BEMBA, Gaëtan KAKUDJI, Clément DJURUNI.

Ton épouse, tes sept enfants et nous-mêmes ne te verrons plus sur cette terre des hommes. C'est la destinée de toute vie humaine.

Comme l'a dit André MALRAUX, à l'occasion du transfert des cendres de Jean MOULIN au Panthéon : **« Et maintenant, cher Pius, entre avec le peuple né dans l'ombre et disparu avec elle, dans l'ordre de la nuit. Tu es de la race des hommes qui font l'honneur des autres hommes »**.

Et nous, en tant que chrétiens, nous ne pouvons qu'espérer te voir là haut, où siège le Tout Puissant, par qui toute chose a été créée.

Adieu cher Pius.

Le Sénat continue de pleurer D. Tombe

En cette fin de législature, le destin s'est montré impitoyable envers la Chambre haute du Parlement congolais. Dans sa cruauté, la mort a visité tous les compartiments du Sénat. Elle a emporté, indistinctement, après les sénateurs, des membres du personnel politique et administratif sans oublier certains de leurs proches. Elle a ainsi laissé inconsolables le cabinet du Rapporteur ainsi que la famille du Conseiller en communication, Dieudonné Tombe.

Dieudonné Tombe Kabiena n'a pu survivre à l'accident de route survenu dans la soirée du dimanche 3 avril 2011 sur la Place Royale, dans la commune de la Gombe. Au Palais du peuple où l'infortuné assumait la fonction de Conseiller en communication au cabinet du Rapporteur du Sénat, la nouvelle est tombée comme un coup de foudre dans le désert. Personne n'en croyait ses oreilles.

Lundi 5 avril, tôt le matin, la triste nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. La stupeur a gagné les membres du cabinet du Rapporteur ainsi que ceux des cabinets des autres membres du Bureau du Sénat. Puis, c'est toute l'aile droite du Palais du peuple qui a été ébranlée. Sur les visages qu'on rencontrait dans les couloirs de l'imposant immeuble construit par les Chinois, mélancolie et douleur se mêlaient.

Des obsèques dignes de son rang

La dépouille mortelle de Dieudonné Tombe a été gardée à la morgue de la clinique Ngaliema qui l'avait accueillie en ce dimanche fatal pour des soins urgents. La levée



du corps de la morgue a eu lieu dans la matinée du vendredi 8 avril. Avant cette cérémonie, amis, collègues de services, proche-parents se relayaient à la résidence du défunt, située au quartier Funa dans la commune de Limete.

En cette matinée de vendredi. Il était presque 10 heures. Une colonne des gens, tout de noir vêtus, marchaient comme dans une procession dans le couloir qui mène vers la morgue de la clinique Ngaliema. Devant cette pièce de séjour provisoire des morts, l'impatience montait. Des pleurs

aussi. Mais on devait s'assurer que rien n'a été oublié dans les préparatifs de l'ensevelissement. Il était environ 10h30, un brancard transportant un imposant cercueil avançait vers un prestigieux corbillard stationné à quelques mètres de l'entrée de la morgue. C'est donc dans cette bière que reposait le corps de celui-là même que ses collègues de service et bien d'autres employés du Sénat appelaient affectueusement Prof.

Une fois encore, la consternation emballa la foule. Les larmes coulèrent à flots.

Le Sénat continue de pleurer D. Tombe



Les véhicules, plein le parking de la Clinique, attendaient de faire la file. Le cortège funèbre ainsi constitué s'est ébranlé sur

l'avenue des Cliniques jusqu'à la résidence du défunt. Mais en passant par le boulevard du 30 Juin, les avenues Téléphones Sans fil

et des Huileries. Vers 11 heures, le corps de Dieudonné Tombe arrive à l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC) où le défunt prestait, jusqu'à la date de sa mort, comme Chef des travaux. Là, un comité d'accueil conduit par le recteur de l'IFASIC, Jean-Lucien Kitima Kasendwe, attendait dans l'anxiété l'arrivée de la dépouille mortelle.

Dans son mot de circonstance, le numéro 1 de l'IFASIC n'a pas manqué de mots pour louer les qualités scientifiques, professionnelles et sociales de Dieudonné Tombe que la mort a surpris alors qu'il s'apprêtait à défendre sa thèse de doctorat. Professeurs, doctorants, chefs des travaux,



La famille éplorée du défunt à la Cathédrale Notre Dame

assistants, anciens étudiants et personnel administratif de l'IFASIC, tous défilèrent devant le cercueil pour rendre un dernier hommage à l'illustre disparu. Après cette escale de près d'une heure à l'IFASIC, le cortège s'est dirigé vers la résidence du défunt, avant d'aller au stade des Martyrs, lieu de la veillée mortuaire.

Samedi 9 avril : les adieux

Après une semaine de pleurs, le corps de Dieudonné Tombe a été inhumé le samedi 9 avril 2011 au nouveau cimetière de Benseke Futi, dans la commune de Mont Ngafula. C'est à 10 heures, au départ de l'entrée 22 du stade omnisports des Martyrs que le cortège a pris la direction du Palais du peuple. Une courte escale avant une messe de requiem d'environ deux heures, dite en l'Eglise cathédrale Notre Dame du Congo, dans la commune de la Gombe. L'Abbé Augustin Tombe, le frère puis né du défunt, en a été le principal célébrant.

A ce stade de l'Eglise, l'occasion n'a pas été seulement d'écouter l'évangile. Mais aussi la poignante oraison funèbre de M. Joseph Nkashama, Chef de Cabinet près le Rapporteur du Sénat. Un mot de la famille lu par le fils aîné du défunt ainsi que quelques témoignages ont suffi pour lever le corps pour le cimetière.



Abbé Augustin Tombe (au milieu), principal célébrant de l'office religieux

Dans son oraison funèbre, M. Joseph Nkashama a mis en exergue les qualités de celui qu'il appelait passionnément « homme d'Etat ». Un accent particulier avait été mis sur le sens d'entrepreneuriat de ce jeune quadragénaire qui s'apprêtait à fêter ses 49 ans d'âge, deux jours peu avant sa mort.

Homme intelligent, Dieudonné Tombe l'aura été de son vivant. Homme plein d'initiatives, Dieudonné Tombe le fut. Expert en communication, Dieudonné Tombe avait réussi à convaincre, non seulement ses différents auditoires mais aussi ses multiples partenaires aussi bien nationaux qu'étrangers. Joseph Nkashama ne s'était pas trompé lorsqu'il a dit : « *cet homme d'une grande générosité avait tout pour prétendre à une destinée exceptionnelle* », avant de rappeler que Dieudonné Tombe caressait la légitime ambition de postuler à la députation

nationale de la future législature. « Adieu Homme d'Etat ! » C'est en ces termes que Joseph Nkashama terminait son propos.

Parce que les vertueuses gens ne meurent jamais vraiment, Dieudonné Tombe aura immortalisé sa vie au travers de ses productions scientifiques. Il s'agit, entre autres, des publications comme « Les deux erreurs de relations publiques du Gouvernement zaïrois » paru en juin 1998, « La presse zairoise et la promotion des droits de l'homme pendant la Transition » paru la même année, « Les médias partisans en quête d'un nouvel ordre de l'infraction »... pour ne citer que ces trois.

Né le 6 avril 1962 à Luebo, district du Kasai dans la province du Kasai-Occidental, Dieudonné Tombe laisse une veuve et sept orphelins.

Laurel Kankole

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du 15 janvier 2010 au 15 février 2010

Honorables Sénateurs et cher(e)s Collègues,

A la veille de la clôture de notre Session de septembre 2009, je vous ai annoncé la tenue d'une session extraordinaire, à la demande du Gouvernement.

Cette session devait se pencher, entre autres, sur la révision du Code des marchés publics, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Pendant la première tranche de nos vacances, le Président de la République a saisi notre Institution pour une seconde délibération de la Loi budgétaire 2010, votée par notre Chambre en date du 15 décembre 2009.

A la suite de cette saisine, le Premier ministre a déposé une demande d'ouverture des crédits provisoires pour le premier trimestre 2010, conformément à l'article 126 de la Constitution.

Il a, en même temps, sollicité l'examen en urgence de quatre projets de Loi en rapport avec l'objectif de l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Par ma Décision du 14 janvier courant, j'ai convoqué ladite Session.

Son ordre du jour, arrêté à la suite d'une réunion conjointe entre les Bureaux des deux Chambres du 7. Examen et adoption du projet de Loi portant protection des sociétés industrielles en péril;

8. Examen et adoption du projet de Loi portant Code des marchés publics.

B. Matières à examiner en Commission mixte paritaire :

1. Proposition de Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;

2. Projet de Loi sur l'aviation civile en République démocratique du Congo ;

3. Proposition de Loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces ;

4. Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ;

5. Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;

6. Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;

7. Projet de Loi autorisant la ratification du Pacte de défense mutuelle signé le 26 août 2003 à Dar-es-Salaam par les Etats membres de la Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe (SADC).

L'adoption des cinq derniers projets de Loi faisant partie des matières nouvelles permettra de lever les derniers obstacles juridiques au développement des investissements dans notre pays, après l'autorisation, par notre Chambre, de la ratification du traité OHADA et la signature, par le Gouvernement, d'un nouveau Programme triennal avec le Fonds Monétaire International.

Quant à la Loi budgétaire pour l'exercice 2010, le Président de la République nous l'a renvoyée en seconde lecture pour « veiller à une affectation orthodoxe, judicieuse et équitable des recettes additionnelles dégagées par la Commission paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat, après l'adoption des grandes masses

au niveau des plénières des deux Chambres ».

Ce renvoi s'inscrit dans la droite ligne de la Constitution de la République qui, en son article 137, dispose, je cite : « *Dans un délai de quinze jours de la transmission, le Président de la République peut demander à l'Assemblée nationale et au Sénat une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles.*

Cette nouvelle délibération ne peut être refusée. Le texte soumis à une seconde délibération est adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat soit sous la forme initiale, soit après modification à la majorité absolue des membres qui les composent ». Fin de citation.

L'objet de la demande du Président de la République est donc de procéder à une nouvelle affectation des recettes additionnelles dégagées par nos deux Chambres, répartition qui n'aurait pas respecté certains critères lors de la réunion de la Commission mixte paritaire.

A ce propos, permettez-moi d'exprimer mon doute quant à la régularité de la démarche suivie par notre Commission. Est-il normal que la répartition et l'affectation des recettes additionnelles, comme celles de l'ensemble des recettes de l'Etat, puisse s'effectuer après le vote de l'ensemble de la Loi par les Assemblées plénières des deux Chambres ?

Certes, les recettes additionnelles ne constituent que 2% de l'ensemble des recettes retenues au Budget de l'Etat, et que dès lors, elles ne sauraient, à elles seules, résoudre l'ensemble des difficultés sociales rencontrées par notre population. Mais, la façon de procéder, c'est-à-dire la répartition et l'affectation des recettes elles-mêmes, après le vote de la Loi budgétaire, n'énerve-t-elle pas l'esprit de notre Constitution ?

Je vous exhorte à plus de vigilance et de rigueur à l'avenir.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

La Constitution et le Règlement intérieur nous imposent des délais contraignants pour la tenue

d'une session extraordinaire. Celle-ci est convoquée, sur l'ordre du jour que je viens de rappeler, pour les dates du 15 janvier au 15 février 2010.

Il nous appartient de travailler dans les limites de la légalité constitutionnelle et du Règlement intérieur.

A la fin de nos travaux, nous aurons le loisir de poursuivre nos vacances parlementaires jusqu'à la Session ordinaire de mars.

Sur ce, je déclare ouverte la Session extraordinaire convoquée du 15 janvier au 15 février 2010.

Je vous remercie.

Quant à la Loi budgétaire pour l'exercice 2010, le Président de la République nous l'a renvoyée en seconde lecture pour « veiller à une affectation orthodoxe, judicieuse et équitable des recettes additionnelles dégagées par la Commission paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat, après l'adoption des grandes masses au niveau des plénières des deux Chambres »

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher collègue ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice ;

Monsieur le Procureur Général de la République ;

Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

Honorables Députés ;

Honorables Sénateurs et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques ;

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala ;

Distingué(e)s Invité(e)s, chacune et chacun en ses titres et qualités ;

Conformément aux articles 115 de la Constitution et 75 du Règlement intérieur du Sénat, je procède ce jour à l'ouverture de la 6^{ème} Session ordinaire de notre Chambre. En votre nom, à celui du Bureau et au mien, je salue la présence de tous nos Invités. Je les remercie de l'intérêt et de la considération qu'ils portent à notre Institution.

Chers Collègues, privés d'une partie de vos vacances pour la tenue de la Session extraordinaire de janvier, vous voici à nouveau là pour accomplir votre devoir. Je salue votre sens élevé de responsabilité.

La Session qui s'ouvre ce jour est déterminante à plus d'un titre. L'année qui vient de s'achever a été marquée par la conclusion, le 11 décembre 2009, d'un programme triennal avec le FMI.

Elle va connaître l'aboutissement des négociations débutées il y a quelques années entre notre pays et les Institutions de Breton Woods, dans le cadre de la recherche du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés, IPSTE en sigle. La reprise des relations formelles avec les institutions de Breton Woods intervient après que le Gouvernement ait respecté les critères quantitatifs convenus avec les services du FMI.

Le Gouvernement a aussi résolu la question de la soutenabilité de la dette posée par la signature des contrats avec un groupement d'entreprises chinoises dans les domaines des mines et des infrastructures. C'est après avoir obtenu des assurances financières de tous les membres du Club de Paris que le Conseil d'administration du FMI a décidé de conclure ce programme formel avec notre pays.

Cet accord est le préalable pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés et pour l'octroi des bénéficiaires de l'autre initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale », IADM en sigle.

La voie est donc ouverte pour l'annulation de cette dette de près de 10 milliards de dollars américains sur un stock de 12 milliards. Cet allègement permettra d'affecter les ressources dégagées aux secteurs prioritaires de notre économie, en vue de la lutte contre la pauvreté.

Cependant, le processus vers l'achèvement de l'initiative PSTE est conditionné par la réalisation satisfaisante de sept principaux déclencheurs, à savoir :

- l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté et sa mise en œuvre satisfaisante ;
- la stabilité macroéconomique ;
- la bonne utilisation des ressources provenant des allègements intérimaires obtenus après le point de décision de l'Initiative PSTE ;
- une bonne gestion des finances publiques ;
- la bonne gouvernance ;

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010

- l'amélioration de la gestion de la dette ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural.

La réalisation de ces réformes doit être attestée par des indicateurs tels que :

- des états fiables de suivi budgétaire ;
- le code des marchés publics reflétant les standards internationaux ;
- les cadres sectoriels de dépense à moyen terme pour les secteurs sociaux.

La loi portant code des marchés publics sera adoptée au cours de la présente session. En attendant l'annulation de la dette dans le cadre du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les créanciers du Club de Paris et le Gouvernement sont arrivés à un accord, le 25 février dernier, pour restructurer la dette publique selon les termes dits « de Cologne ».

Notre pays a ainsi pu obtenir la réduction du service de la dette due entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2012.

Sur 2,957 milliards de dollars, le Club de Paris a procédé à l'annulation de 1,310 milliards de dollars et au rééchelonnement de 1,647 milliards autres.

Honorables Sénateurs, Chers collègues,

La loi portant budget de l'Etat pour l'exercice 2010 a été promulguée le 25 janvier 2010 par le Président de la République.

Ce budget a été arrêté en équilibre en recettes et en dépenses.

Les paramètres macroéconomiques ci-après ont été retenus :

- taux de croissance du PIB: 5,4 %
- taux d'inflation fin période : 15,0 %

· taux de change moyen: 950,6 francs pour un dollar

· PIB nominal : 11.366,0 milliards de francs

· financement monétaire : nul

Il est important de faire aboutir les réformes sur la gestion des dépenses publiques, lesquelles doivent être conformes aux inscriptions budgétaires c'est-à-dire appliquer une gestion sur base caisse.

Honorables Sénateurs, Chers Collègues,

Les perspectives économiques pour 2010 sont bonnes.

Une reprise plus vigoureuse de la croissance économique mondiale est attendue cette année.

Elle ne manquera pas d'avoir des effets induits notamment sur les cours des matières premières.

Suivant la Banque mondiale, après une croissance négative de 2,2% en 2009, le PIB mondial devrait connaître un taux de croissance positif de 2,7% en 2010. Le volume du commerce mondial, qui avait baissé de 14,4% en 2009, devrait augmenter de 4,3% en 2010.

Sur le plan intérieur, les résultats obtenus au cours des deux premiers mois de 2010, bien que fragiles, sont encourageants. Le cadre macroéconomique connaît une relative stabilité.

En matière des finances publiques, l'exécution des deux premiers mois de l'année s'est traduite par des excédents budgétaires. Le taux de change affiche une légère variation et les pressions inflationnistes se sont atténuées.

En 2010, la croissance économique est prévue à 5,4 %, soit un doublement par rapport à 2009 et le taux d'inflation fin période, de 15 %, soit une nette amélioration par rapport à l'année écoulée.

Honorables Sénateurs, Chers Collègues,

Ces dernières années, notre pays a été classé parmi les derniers dans le rapport « Doing Business » de

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010

la Banque mondiale. Ce qui influence négativement des investisseurs potentiels. Nous pouvons stimuler davantage la croissance économique en garantissant aux investisseurs un environnement juridique et judiciaire stable et transparent. N'oublions pas que l'investisseur est un gibier peureux qu'il faut toujours rassurer.

Le vote des lois intervenues pendant la session extraordinaire s'inscrit dans cette voie, de même que les efforts de la FEC.

Honorables Sénateurs,

Distingués invités,

Nous sommes à moins de deux ans des futures échéances électorales, lesquelles permettront de nouveau à notre Peuple d'opérer son choix conformément à l'article 5 de la Constitution.

Les dates des élections locales et générales sont désormais connues. Selon la CEI, le fichier électoral devra être totalement renouvelé.

Le Gouvernement entend financer lui même les élections générales et compte sur l'appui de la Communauté Internationale pour les élections locales. A cette fin, le budget 2010 prévoit près de 200 millions de dollars, à titre de provisions pour cette année.

La perspective de la tenue, l'année prochaine, des dites élections invite notre classe politique à une réflexion sur notre système électoral actuel, en vue de l'améliorer et d'en corriger les erreurs, s'il échet.

Les élections présidentielle, législatives et provinciales de 2006 ont reposé essentiellement sur un mode de représentativité fondé sur les résultats des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs.

De ces opérations, il est résulté un corps électoral composé de 25. 712.552 électeurs, chiffre sur la base duquel le pays a été divisé en 169 circonscriptions pour l'élection des députés nationaux et en 189 circonscriptions pour l'élection des députés provinciaux, corps électoral des Sénateurs.

La répartition des sièges et des circonscriptions a été le résultat de la division du corps électoral national par le nombre d'enrôlés dans la province ou dans la circonscription concernée, donnant lieu à des disparités que, parfois, ne justifie pas le poids démographique de celles-ci.

A titre d'exemples, pour l'élection des députés nationaux :

- la Ville de Kinshasa a eu 4 circonscriptions électorales pour 58 députés ; le Bas-Congo 12 circonscriptions pour 24 députés ; le Bandundu 20 circonscriptions pour 57 députés ; l'Equateur 27 circonscriptions pour 58 députés ; la Province Orientale 25 circonscriptions pour 63 députés ; le Nord-Kivu 9 circonscriptions pour 48 députés ; le Sud-Kivu 9 circonscriptions pour 32 députés ; le Maniema 8 circonscriptions pour 12 députés ; le Katanga 25 circonscriptions pour 69 députés ; le Kasai Oriental 18 circonscriptions pour 39 députés et le Kasai Occidental 12 circonscriptions pour 40 députés.

- Au niveau de la députation provinciale, les mêmes disparités sont apparues. Dans le cadre des élections à venir, la nouvelle répartition reposerait-elle encore sur le même mode de calcul, le projet de recensement général de la population initié par le Gouvernement n'étant qu'à sa phase préparatoire ?

Par respect au principe général d'égalité des citoyens devant le suffrage et à celui de la proportionnalité de la représentation nationale, ne conviendrait-il pas d'opérer des ajustements nécessaires ?

En France, confronté à ce genre de débats lors de l'examen de la loi de régionalisation de la Nouvelle Calédonie, le Conseil constitutionnel a tranché en faveur des considérations démocratiques, en indiquant clairement que le principe d'égalité des citoyens commandait une répartition des circonscriptions électorales sur une base essentiellement démographique.

Ce qui signifierait que la fixation des circonscriptions électorales, et par conséquent la répartition des

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010

sièges au niveau national, ne devrait plus se baser sur des statistiques électorales ; mais sur des statistiques démographiques.

Dans le même ordre d'idées, il nous revient que le système électoral de base retenu pour l'élection des futurs organes délibérants serait, à tous les niveaux, le scrutin majoritaire à un tour.

Dans ce système, le candidat ou la liste de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix est proclamé(e) élu(e), renvoyant ainsi d'autres listes ou d'autres candidats dans l'opposition.

Ce système a l'avantage de dégager une majorité claire et franche, permettant la constitution des gouvernements stables et homogènes.

Il a cependant l'inconvénient de ne pas tenir compte de petits partis, sacrifiant ainsi la justice électorale à la stabilité Gouvernementale.

Le Royaume Uni qui l'applique depuis d'illustres années est précisément confrontée à ce genre de difficultés.

Par contre, les pays qui sont traversés par de multiples dissensions communautaires, comme la Belgique, appliquent la représentation proportionnelle. C'est un système qui permet la représentation, au sein du Parlement, de plusieurs courants d'opinions et d'idées. Il a cependant, lui aussi, l'inconvénient d'émietter la majorité et de rendre difficile la constitution des Gouvernements stables.

Vers quelle direction irons-nous ? Le système appliqué en 2006 a-t-il livré suffisamment ses atouts et ses faiblesses ?

En tout état de cause, il n'existe aucun système électoral « prêt-à-porter ».

Chaque pays le détermine en fonction de ses propres réalités sociopolitiques.

Ceci n'empêche cependant pas que l'on y réfléchisse.

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher collègue ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice ;

Monsieur le Procureur Général de la République ;

Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

Honorables Députés ;

Honorables Sénateurs et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques ;

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala ;

Distingué(e)s Invité(e)s, chacune et chacun en ses titres et qualités ;

De janvier à mars 2010, le monde a connu des cataclysmes naturels qui ont affecté plusieurs pays notamment Haïti, Chili, Kenya, Madagascar, France, Espagne, Turquie causant des dégâts humains et matériels importants.

Au nom du Sénat et au mien, nous nous associons aux douleurs des peuples de ces pays et leur exprimons notre profonde compassion. Je vous invite à observer une minute de silence.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Nous sommes à moins de quatre mois de la célébration du jubilé du cinquantième anniversaire de l'accession de notre pays à l'indépendance.

Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture de la session ordinaire de septembre 2009, « Il nous revient à tous de nous mobiliser pour faire de cet événement un temps fort de notre histoire.

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2010

Le Cinquantenaire, c'est effectivement une opportunité unique pour la nation et l'ensemble de notre peuple afin :

- de nous réapproprier notre histoire ;
- de faire le bilan de notre parcours postcolonial ;
- de tirer les conclusions pour notre futur. »

Honorables Sénateurs et chers collègues,

En attendant l'adoption définitive du calendrier par la l'Assemblée plénière sur proposition de la Conférence des Présidents, la présente Session comporte entre autres les matières suivantes :

A. Nouvelles matières :

- Proposition de loi organique portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication ;
- Proposition de loi fixant les règles fondamentales relatives à la modernisation du système national de paiement ;
- Proposition de loi portant principes fondamentaux applicables à la radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- Proposition de loi portant principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire.

B. Arriérés législatifs :

I. Matières au niveau des Commissions permanentes :

- Projet de loi portant Code des marchés publics ;

- Projet de loi portant code agricole ;

- Projet de loi portant statut du personnel militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo.

II. Matières à examiner en Commission mixte paritaire :

- Proposition de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante ;
- Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;
- Proposition de loi organique instituant la Commission nationale des droits de l'homme ;
- Projet de loi sur l'aviation civile en République démocratique du Congo ;
- Proposition de loi portant régime général des hydrocarbures.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Comme vous l'avez remarqué, ce n'est pas le travail qui manque.

Comme dit Goethe « Ce n'est pas assez de faire des pas qui doivent un jour conduire au but, chaque pas doit être lui-même un but en même temps qu'il nous porte en avant. »

Sur ce, je déclare ouverte la session ordinaire de mars 2010.

Je vous remercie.

En tout état de cause, il n'existe aucun système électoral « prêt-à-porter ».

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2010

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher Collègue ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

Honorables Députés et Sénateurs ;

Distingué(e)s Invité(e)s ;

Mesdames et Messieurs ;

Ouverte le 15 mars dernier, la Session ordinaire de mars 2010 se clôture dans quelques instants.

Elle avait inscrit à son ordre du jour 33 matières parmi lesquelles :

- le contrôle parlementaire ;
- l'audition de la synthèse nationale des rapports des vacances parlementaires ;
- l'audition des rapports des missions ;
- plusieurs projets et propositions de lois.

Si l'audition des rapports des missions et des vacances parlementaires n'a pas eu lieu, faute de dépôt desdits rapports, le Sénat a exercé sa compétence de contrôle à travers les moyens suivants :

- une question orale avec débat adressée au Premier ministre au sujet du décret du 8 décembre 2009 conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations de la Province du Kasai occidental ;
- une question orale avec débat adressée au Ministre de la Défense et Anciens combattants au sujet de la situation sécuritaire du pays ;
- l'interpellation du Premier ministre au sujet des divers décrets conférant le statut de villes et de communes à certaines agglomérations du pays.

L'exercice de ce contrôle n'a fait qu'ajouter au renforcement de notre jeune démocratie.

Au plan législatif, HUIT lois ont été adoptées.

Il s'agit de :

- la Loi organique portant organisation, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audio-visuel et de la communication, adoptée en seconde lecture ;
- la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole ;
- la Loi relative aux marchés publics ;
- la Loi portant criminalisation de la torture ;
- la Loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle ;
- la Loi organique modifiant et complétant la loi organique n° 26/20 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats ;
- la Loi portant statut du militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo ;
- la Loi portant institution de la Taxe sur la valeur ajoutée.

A ces lois il convient d'ajouter la Loi d'habilitation que nous venons de voter.

Je ne peux que vous inviter au même rythme de travail au cours de la Session prochaine.

L'accumulation des arriérés législatifs est cependant un goulot d'étranglement sérieux pour notre Législature.

A ce jour, plusieurs projets et propositions de lois restent à examiner, malgré leur inscription régulière au calendrier des Sessions.

Les Bureaux des deux Chambres ont convenu le 14 juin de résorber les projets et propositions de lois encore en souffrance, qui ont été adoptés par l'une ou l'autre Chambre, de manière à accélérer le processus de leur adoption et de leur promulgation par le Chef de l'Etat.

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2010

Quant au volet diplomatique, cette Session a connu l'organisation de deux événements majeurs dans notre pays :

- La 2^{ème} Conférence des Présidents des Chambres parlementaires des Etats de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, CEPGL en sigle ;

- La 18^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, APF en sigle.

Au mois de décembre prochain, la République Démocratique du Congo s'apprête à accueillir l'Assemblée parlementaire des Pays ACP-Union Européenne.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Dans deux semaines, les festivités du Cinquantième de l'indépendance nationale vont connaître leur point culminant.

Le Gouvernement souhaite la présence de tous les Sénateurs aux dites festivités.

Quant au Cinquantième de la création du Sénat

- lequel intervient le 23 juin prochain - le Bureau prévoit de le célébrer en trois temps :

- *primo* : décoration et remise des cadeaux aux retraités dans la salle des spectacles ;

- *secundo* : exposition des photos des anciens Présidents du Sénat ;

- *tertio* : cocktail dans les salles des banquets et des

spectacles.

Pour sa part, le Bureau souhaite également la présence de tous les Sénateurs à cette Journée commémorative.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Comme vous l'aurez constaté, il n'y aura pas de Session extraordinaire.

Chacun ira donc en vacances parlementaires conformément à la Constitution.

Que ces vacances permettent à chacune et à chacun de se reposer et de palper les vraies réalités du terrain de notre pays.

Je vous exhorte à prendre langue avec toutes les couches de la population de manière à enrichir vos rapports de vacances.

A la demande du Gouvernement, le Bureau déposera, le 24 juin prochain, les prévisions budgétaires du Sénat, en reprenant les agrégats du budget 2010.

Pour terminer, le Sénat ne peut qu'exprimer son vœu de voir le pays atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, conformément au calendrier annoncé.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire de mars 2010 et je vous remercie.

Bonnes vacances à chacune et à chacun !

L'accumulation des arriérés législatifs est cependant un goulot d'étranglement sérieux pour notre Législature

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher collègue,

Monsieur le Premier ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice,

Monsieur le Procureur général de la République,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales du Système des Nations Unies,

Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,

Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,

Mesdames et Messieurs les Officiers généraux des Forces armées et de la Police nationale,

Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux articles 115 de la Constitution et 75 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'honneur

de procéder ce jour à l'ouverture de la 7^{ème} Session ordinaire de notre Chambre.

Au nom des Sénateurs, des Membres du Bureau et au mien, je salue la présence de nos Invités.

Je me réjouis de les compter parmi les témoins privilégiés de la marche de notre Institution.

Honorables Sénateurs,

Distingués invités,

La Session de septembre étant essentiellement budgétaire, le Gouvernement viendra déposer sur le Bureau de l'Assemblée nationale le projet du budget de l'Etat pour l'exercice 2011, conformément à l'article 126, alinéa 3, de la Constitution.

A cette occasion, il serait souhaitable qu'il dépose aussi un rapport intérimaire sur le taux d'exécution du budget 2010.

Le budget 2011 va être adopté dans un contexte plus favorable que celui de l'année dernière.

La conjoncture économique connaît actuellement une relative stabilité.

Les poussées inflationnistes ont reculé.

Le taux de change du franc congolais subit des variations modérées par rapport aux devises étrangères.

Les opérations financières du Trésor se traduisent par des excédents.

Suivant la Banque Centrale du Congo, le taux d'inflation des huit premiers mois de l'année a été de 4,6% contre un objectif initial de 15,0% dans le budget 2010.

Tenant compte des évolutions enregistrées, ce taux pourrait atteindre 7,5 % en fin d'année.

Dans ce contexte, la Banque Centrale a révisé à la baisse le taux directeur qui est passé de 42 % en juin à 22 % en août 2010.

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010

Suivant des projections, la croissance économique devrait atteindre 6,1% en 2010 sur un objectif initial de 5,4%.

Cette croissance pourrait devenir durable si la programmation des dépenses se fait conformément aux inscriptions budgétaires et si tous les autres paramètres restent égaux par ailleurs.

Cet espoir est d'autant plus fondé que, depuis le 1^{er} juillet dernier, notre pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE; ce qui a permis la réduction du stock de la dette extérieure de 13,7 milliards à 2,7 milliards de dollars américains.

Honorables Sénateurs,

Aussitôt informés des décisions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à ce sujet, les Bureaux des deux Chambres du Parlement ont publié un communiqué conjoint.

Ils ont exhorté le Gouvernement à prendre en compte les sacrifices de la population, en allouant des ressources supplémentaires et substantielles aux secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'aux secteurs porteurs de croissance, en vue de créer des foyers de richesse et de réduire la pauvreté.

Les économies réalisées devraient être portées à la connaissance de la Représentation nationale au point de vue tant de leur consistance que de leur affectation.

La réduction de la pauvreté reste l'objectif majeur visé par tous les dirigeants du monde.

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire à New York, les Etats membres de l'ONU se sont engagés à réaliser d'ici 2015 des avancées significatives afin d'éradiquer l'extrême pauvreté en adoptant huit objectifs de développement: les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.).

Honorables Sénateurs,

Les vacances parlementaires sont traditionnellement l'occasion pour chacun de nous de palper les réalités du pays profond.

Et la rentrée parlementaire, celle de passer en revue la situation générale du pays.

Au terme des échanges que j'ai eus avec la plupart d'entre vous, force est de constater que la situation n'a pas autrement évoluée.

Après les manifestations du Cinquantenaire de notre pays, le retour à la vie quotidienne des Congolaises et des Congolais est comme un réveil difficile.

Leurs conditions de vie, de sécurité ne cessent de se dégrader.

Le Président de la République dans son discours sur l'état de la Nation du 6 décembre 2007 s'en inquiétait déjà. Je le cite : « *Nos frères et sœurs du Nord et du Sud-Kivu ont trop souffert, victimes de viols, vols, assassinats, et exactions diverses. Nous devons impérativement et urgemment mettre fin à ces souffrances. Ce sera bientôt chose faite, quoi qu'il en coûte. En attendant, nous leur devons protection, assistance et sécurité.* » Fin de citation.

Hormis l'accalmie constatée sur certains fronts, la vulnérabilité du pays reste entière.

Comme tout autre pays au monde, nous voudrions être maître de notre destin, de nos ressources, respecté par nos voisins.

La solution ne réside-t-elle pas dans la poursuite des réformes amorcées par le Gouvernement dans le domaine de la Justice, de l'Armée, de la Police, de l'Administration?

Concernant l'Armée, le Gouvernement a présenté aux différents bailleurs de fonds, un plan de réforme en trois phases, qui s'étend de 2009 à 2025.

La première phase, de 2009 à 2011, est celle de la préparation.

Elle se rapporte à la réorganisation des FARDC notamment par l'adaptation du cadre juridique, la réforme des structures, la formation du personnel.

La seconde, de 2011 à 2016, poursuit l'objectif de la « montée en puissance des FARDC ».

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010

Elle intègre entre autres mesures :

- l'organisation de la chaîne territoriale et opérationnelle ;
- la mise en place des tableaux organiques et des tableaux de dotation de l'armée ;
- la mise sur pied des unités de réaction rapide, de couverture et de défense principale.

La troisième, de 2016 à 2025, est celle de la consolidation.

Elle vise l'optimisation des dispositifs existants, même la participation de notre Armée à des opérations de maintien de la paix, que ce soit dans le cadre de l'Union Africaine ou dans celui des Nations Unies.

Ce plan ne peut aboutir sans l'implication des élus du peuple.

Il nous appartient de voter les lois essentielles, d'allouer à notre Armée des crédits conséquents et d'en contrôler l'utilisation.

Dans le cadre de la rationalisation de la gestion de nos forces de sécurité et de défense, eu égard à l'état actuel de nos finances, une armée redimensionnée, dont le gros sera constitué de la troupe, me paraît raisonnable.

Ce devrait être une armée professionnelle, disciplinée, casernée, équipée, nourrie et bien payée.

Bref, il nous faut une armée républicaine, comme l'exige la Constitution.

S'agissant de la Police, la Constitution prévoit qu'elle est apolitique et au service de la Nation.

Chargée de la sécurité publique, de la sécurité des personnes et de leurs biens, de la sécurité rapprochée des hautes autorités, du maintien ainsi que du rétablissement de l'ordre public, cette Police devrait être structurée tant au plan national, provincial que local.

Equippée et mobile, elle requiert le recrutement d'éléments jeunes, instruits, casernés.

Quant à l'Administration publique.

Revêtue de la puissance publique, l'administration publique est l'outil privilégié de la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Elle a un rôle vital à jouer dans le processus de développement socio-économique du pays.

Il ne s'agit pas de réformer la fonction publique, mais plutôt de bâtir l'administration publique.

Une Administration soucieuse des aspirations des usagers du service public, digne d'un Etat de droit.

C'est la volonté politique de faire de l'Etat un partenaire efficace du développement.

Le Pouvoir judiciaire, parent pauvre de la République, requiert un autre décorum dans ses structures matérielles et humaines : **un nouveau paysage judiciaire.**

Le pouvoir judiciaire doit recouvrer ses prérogatives institutionnelles. Retrouver sa place, son rang, sa dignité et son indépendance parmi les institutions de la République.

Le lieu pour dire le Droit doit être empreint de dignité.

Puisqu'il est Pouvoir comme les deux autres, il doit disposer d'un budget qui traduise cette dignité et cette indépendance.

Au niveau du pouvoir certes, de l'homme aussi.

Une réforme profonde et globale s'impose qui permette la redynamisation de l'ensemble de la fonction judiciaire et partant, la restauration de l'Etat de Droit. La sécurité judiciaire est à ce prix.

Honorables Sénateurs, Distingués Invités,

L'année prochaine est une année électorale.

La Commission électorale indépendante vient d'en publier le calendrier.

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010

Ce calendrier est perfectible.

Il pourrait, lors de nos débats, faire l'objet d'améliorations.

Car, le but de la discussion, n'est pas nécessairement la victoire, mais l'amélioration.

S'agissant de l'article 226 de la Constitution, sa lettre est caduque mais, son esprit demeure sur pied l'article 2. Il s'impose aux pouvoirs publics.

A suivre tout ce qui se dit dans les provinces et à Kinshasa, il serait indiqué que le Gouvernement rencontre cette question par le dépôt d'un projet de loi organique devant déterminer les limites des nouvelles provinces et en fixer le chronogramme d'installation. Le Droit a horreur du vide.

Aujourd'hui, quel est l'état de nos institutions provinciales et locales ?

1. Les institutions provinciales et locales ne fonctionnent pas bien. Soit les animateurs ne maîtrisent pas les arcanes du Droit. Soit n'appréhendent pas suffisamment la nature de leur mission.

2. Les ressources allouées sont irrégulières et lorsqu'elles sont effectivement versées, les entités provinciales qui les reçoivent ne les redistribuent pas aux entités de base.

A juger de près, force est d'admettre que les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux n'ont rien amélioré à la vie des provinces.

A cette allure, nos provinces ne connaîtront jamais le développement souhaité.

Une fois encore, rappelons, que le Sénat, émanation des provinces, doit poursuivre sa mission débutée depuis 2008, en insistant sur la pédagogie de l'élaboration des édits et le renforcement des capacités de l'administration des assemblées pour une plus-value.

Lors de notre précédente session, l'un de nos collègues a interpellé le Premier Ministre sur son décret créant et modifiant les villes, territoires et groupements.

A l'issue de cette interpellation, il a été décidé par votre Plénière que le Premier Ministre devait revoir ce décret dans le sens de l'interpellation.

Nous espérons qu'il a été enrichi de l'ensemble des observations des Sénateurs et souhaitons en avoir la copie améliorée.

Honorable Président de l'Assemblée nationale et cher collègue,

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice,

Monsieur le Procureur général de la République,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat et de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales du Système des Nations Unies,

Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,

Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,

Mesdames et Messieurs les Officiers généraux des Forces armées et de la Police nationale,

Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Allocution du Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2010

Après l'organisation de la 2^{ème} Conférence des Présidents des Chambres parlementaires de la CEPGL et la tenue à Kinshasa de la 22^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'APF, il se tiendra dans notre pays, du 26 novembre au 5 décembre prochains, la 16^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP -Union européenne.

Une centaine de délégations représentant différents Parlements des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne séjourneront dans notre pays pendant 10 jours.

Il y sera question notamment de la consolidation de nos rapports économiques avec l'Union européenne.

Dans cette perspective, les différents accords économiques signés ces dernières années ne manqueront pas de retenir l'attention des participants.

Nous formons les vœux que ces assises soient couronnées de succès et que notre pays en tire les bénéfices économiques et diplomatiques nécessaires.

Honorables Sénateurs,

Distingués Invités,

Nous célébrons le 15 septembre «Journée internationale de la démocratie» par l'Organisation des Nations Unies.

Cette Déclaration pose les principes de la démocratie et définit les éléments et les fonctions d'un gouvernement démocratique.

Pour l'édition 2010, l'UIP a retenu le thème « Responsabilité politique: renforcement des liens entre parlements et citoyens ».

C'est l'opportunité pour notre jeune démocratie de s'en approprier les valeurs qui passent par: des Parlements forts, des élections libres et régulières, une justice indépendante, la protection des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la non-discrimination, une société civile active, des partis politiques agissants, des médias libres.

Puisse cette Journée contribuer à une meilleure prise de conscience de la fragilité de toute jeune démocratie.

Honorables Sénateurs,

Distingués Invités,

La présente session comportera outre le Projet de loi portant budget de l'Etat pour l'exercice 2011, 3 matières nouvelles, 17 arriérés législatifs, 10 lois transmises à l'Assemblée Nationale et 1 loi en Commission paritaire.

Conformément à notre Règlement intérieur le calendrier sera fixé par la Conférence des Présidents et adopté par la Plénière.

Pour l'efficacité de l'action de l'Etat, il serait souhaitable que le Gouvernement dépose aux Bureaux des deux Chambres un rapport intérimaire sur le taux d'application de l'ensemble de nos lois et recommandations.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de septembre 2010.

Je vous remercie.

***Nous célébrons le
15 septembre «Journée
internationale de
la démocratie» par
l'Organisation des Nations
Unies.***

***Cette Déclaration pose
les principes de la
démocratie et définit les
éléments et les fonctions
d'un gouvernement
démocratique***

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de septembre 2010

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Ouverte le 15 novembre 2010, la session budgétaire de septembre 2010 se clôture dans quelques instants.

Les matières suivantes y ont été examinées :

Au plan législatif :

- la loi portant principes fondamentaux relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement ;
- la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;
- la loi des finances pour l'exercice 2011.

Dans le domaine du contrôle parlementaire :

- la Question orale avec débat adressée au Premier Ministre par le Sénateur Raphaël Siluvangi Lumba, relative à la délimitation du plateau continental ;
- la Question orale avec débat adressée à Madame la Ministre du Portefeuille par le Sénateur Moïse Nyarugabo Muhizi, relative à la situation prévalant à la Régie des Voies Aériennes (RVA), laquelle a abouti à la construction d'une Commission d'enquête ;
- la Question orale avec débat du Sénateur MO-KONDA BONZA, adressée à Monsieur le Premier Ministre, relative à l'autodétermination du Sud-Soudan et ses répercussions sur la République Démocratique du Congo ;
- la Question écrite du Sénateur Kisimba Kimba à Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité, relative à la non application du Décret-loi n°083 portant organisation et fonctionnement du corps des Inspecteurs de la territoriale ;

- la Question écrite du Sénateur Ssesanga Dja Kasiw adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel sur la gratuité de l'Enseignement primaire dans les établissements publics.

Au plan diplomatique

L'organisation de la 20^{ème} Assemblée parlementaire paritaire ACP-Union Européenne aura été sans doute l'un des points d'orgue de nos activités au cours de cette session.

Honorables Sénateurs,

A la demande du Gouvernement, une session extraordinaire est convoquée du 16 décembre 2010 au 16 décembre 2011. Elle est nécessaire par le souci de parachever des réformes législatives amorcées dans le domaine de la justice, de l'Armée et de la Police. Elle est destinée aussi à préparer les textes législatifs devant encadrer le processus électoral au cours de l'année prochaine.

Je sollicite une fois de plus, votre légendaire sens de l'Etat pour que toutes ces lois votées soient votées dans les délais.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire de septembre 2010 et je vous remercie.

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du 16 décembre 2010 au 16 janvier 2011

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Hier, à la clôture de la Session ordinaire de septembre, je vous ai annoncé la convocation d'une session extraordinaire à la demande du Gouvernement. Celle-ci a été effectivement convoquée par ma décision dont lecture vient de vous être donnée.

Arrêté de commune accord par les Bureaux des deux Chambres, l'ordre du jour de cette Session a été réparti de la manière suivante :

A. Matières relatives aux élections

- Projet de loi électorale (à déposer par le Gouvernement) ;
- Proposition de loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle ;
- Proposition de loi organique portant institution de la redevance sur les appareils radio et audiovisuels en République Démocratique du Congo.

B. Matières relatives à la poursuite des réformes

1. Réforme de la justice

- Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle (qui vient en seconde délibération) ;
- Projet de loi organique portant Code de l'organisation et des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ;
- Projet de loi organique portant procédure devant la Cour de cassation ;
- Projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique N°06/02010 octobre 2006 portant Statut des Magistrats ;
- Proposition de loi modifiant et complétant l'ordonnance - loi N°79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du Barreau du Corps des Défenseurs Judiciaires et Corps des Mandataires de l'Etat ;
- Proposition de loi portant suppression de la peine des travaux forcés ;

- Proposition de loi portant criminalisation de la torture.

2. Réforme de l'Armée

- Projet de loi portant Statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- Projet de loi portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense ;
- Projet de loi portant organisation générale de la défense ;
- Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement des Forces Armées.

3. Réforme de la Police

- Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise ;
- Proposition de loi portant Statut du Personnel de la Police Nationale Congolaise.

C. Matières diverses

- Proposition de loi portant régime des hydrocarbures ;
- Projet de loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole.

Certains de ces matières ne nous sont pas encore parvenus. D'autres sont en examen au niveau de nos Commissions. D'autres encore sont retenues pour être examinées en commission mixte paritaire.

La Constitution nous imposant des détails contraignants pour une session extraordinaire, je vous exhorte à plus de célérité et d'assiduité. Je demande aux Commissions permanentes de les examiner toutes affaires cessantes. Nous voulons que la Session ordinaire de mars puisse être plus dépouillée.

Sur ce, je déclare ouverte la présente Session Extraordinaire, convoquée du 16 décembre 2010 au 16 janvier 2011.

Je vous remercie.

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,

Monsieur le Procureur Général de la République,

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,

Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,

Distingué(e)s invité(e)s,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de procéder ce jour à l'ouverture de la Session ordinaire du Sénat de mars 2011.

C'est la dernière de cette Législature pour les deux Chambres réunies.

Au nom de tous les Sénateurs et au mien, je salue la présence de tous et de chacun.

Je remercie nos Invité(e)s pour leur disponibilité habituelle à répondre à l'invitation du Sénat en pareille circonstance.

Qu'ils soient rassurés de notre reconnaissance et de notre gratitude.

Honorables Sénateurs,

Les cinquante mois et quelques jours passés ensemble dans cet hémicycle ont été une véritable école pour chacun et chacune. Ils nous ont enrichis mutuellement.

Dès l'installation du Sénat en 2007, nous avons fait le pari de subsumer nos particularités et de nous comporter avant tout en hommes et femmes d'Etat.

Disposés en ordre alphabétique, et non en fonction de nos appartenances politiques ou provinciales, l'hémicycle du Sénat a été pour nous tous d'abord un lieu de contacts interpersonnels, d'échanges entre leaders et, finalement, de choix politiques plus réfléchis.

C'est dans ce climat que nous avons pu voter des lois en toute sérénité et que certaines initiatives de contrôle ont pu aboutir.

Ensemble, nous avons fait de la modernisation du Sénat notre préoccupation majeure : équipements de travail modernes pour les Sénateurs, vote électronique, site Internet pour le Sénat, amélioration des conditions sociales des Sénateurs, motivation des agents et fonctionnaires

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

du Sénat, début de publication des annales parlementaires, etc.

Sur le plan du contenu, des lois essentielles ont été votées. Elles l'ont été d'abord dans l'intérêt de celles-ci et non dans un esprit partisan.

Au total 59 lois ont été adoptées, si l'on excepte les lois budgétaires. Autant d'initiatives de contrôle ont également été actionnées, dans les limites de nos prérogatives constitutionnelles.

Les principaux secteurs concernés par notre travail législatif auront été l'espace démocratique, l'Administration publique, la Justice, l'Armée, la Police, le Portefeuille, le climat des affaires, le territoire maritime et aérien.

Une attention soutenue aura été également accordée à la ratification de bon nombre de conventions souscrites par notre pays.

Certes, ce bilan est modeste au regard de l'immensité de la tâche. Toutefois, à comparer notre jeune Chambre avec celle de nombreux pays post-conflit, on ne peut s'empêcher de saluer son bon fonctionnement.

Au vu du travail abattu, le mérite en revient d'abord aux Sénateurs, puis à l'Administration qui nous accompagne. Tous et chacun méritent l'éloge de la Nation.

Je formule le vœu que cet élan se poursuive jusqu'à la fin effective de notre mandat et à l'installation consécutive du nouveau Sénat.

En attendant, le Sénat continuera à fonctionner même en l'absence de l'autre Chambre. Il s'occupera notamment de la gestion des affaires courantes, de la diplomatie parlementaire et des autres tâches administratives.

Honorables Sénateurs,

Dans mon allocution d'ouverture de la Session extraordinaire de décembre à janvier, j'ai émis le

vœu que la présente Session de mars puisse être dépouillée.

Je nourrissais alors l'espoir de voir les matières inscrites à l'ordre du jour de ladite Session extraordinaire être vidées dans les délais fixés.

Hélas ! Sur les vingt-deux matières retenues, huit seulement ont été traitées, avec une attention soutenue accordée à la loi de révision constitutionnelle.

Ladite Session extraordinaire nous lègue donc plus d'une dizaine de matières, auxquelles viendront s'ajouter les matières d'initiative parlementaire ou gouvernementale.

Il est de la plus grande importance que l'ordre du jour de la présente Session, sur proposition de la Conférence des Présidents et après adoption par l'Assemblée plénière, soit épuisé.

L'Assemblée nationale devant en principe être renouvelée avant le Sénat, le Parlement ne sera plus en mesure d'exercer sa compétence législative, en cas d'éventuels « arriérés ».

C'est dire que votre assiduité, votre abnégation et votre sens du devoir habituels sont plus que jamais sollicités.

Honorables Sénateurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

En matières économique et financière, notre pays connaît actuellement une relative stabilité du cadre macroéconomique.

A l'issue de la dernière revue du Programme économique du Gouvernement, les services du Fonds monétaire international ont confirmé cette bonne tenue de l'économie.

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

Le taux de croissance du PIB reste solide, les opérations financières de l'Etat enregistrent des excédents, l'inflation a décéléré alors que le taux de change connaît une relative stabilité.

Pour appuyer les efforts du Gouvernement, le Conseil d'Administration du FMI a annoncé, le 9 février 2011, le décaissement d'une tranche de crédit de 77 millions de dollars américains.

C'est une bouffée d'oxygène dont le pays doit savoir tirer profit, en cette année de grands défis sociaux. L'effort sera d'autant plus exigeant que les perspectives au niveau mondial ne sont pas des plus optimistes.

Les estimations établies par la Banque mondiale situent le taux de croissance du PIB mondial à 3,3% en 2011, contre 3,9 % en 2010.

La croissance de 2010 est imputable pour presque moitié aux pays en voie de développement, particulièrement la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, sans oublier la Russie.

Pour l'Afrique subsaharienne, l'activité économique qui s'est accrue de 4,7 % en 2010, contre 1,7 % en 2009, est annoncée pour 3,5% de taux de croissance économique.

S'agissant de notre pays, 2010 aura été une année de reprise économique. Suivant des estimations, le taux de croissance du PIB a été de 7,2 % contre 2,9% en 2009.

Les projections de croissance du PIB en 2011 l'établissent cependant à 6,5 %.

Quant au marché de changes, il est resté marqué par une relative stabilité du Franc Congolais.

Suivant la Banque Centrale du Congo, la dépréciation annuelle de la monnaie nationale aura été inférieure à 1,5 %.

Le taux de change indicatif est passé de 902,7 CDF le dollar américain fin 2009 à 915,1 CDF au 29 décembre 2010.

L'inflation est demeurée sous contrôle, avec la réalisation d'un taux annuel de 9,62 % contre 53,1 % en 2009.

Ces perspectives encourageantes sont atténuées par l'aggravation de la pauvreté ainsi que par les risques que font courir à l'économie mondiale les récentes crises alimentaires.

La conjoncture économique internationale demeure en effet fragile aux chocs exogènes. Des risques pèsent sur l'économie mondiale.

C'est le cas des déficits commerciaux, des difficultés du secteur bancaire, de l'endettement des ménages et du chômage.

Plusieurs pays développés, notamment ceux de la Zone Euro, ont mis en place des plans d'austérité et de sauvetage qui rencontrent cependant une forte résistance de la part des syndicats.

Un autre risque majeur concerne la reprise des tensions inflationnistes au niveau mondial.

Les révoltes au Maghreb et au Moyen-Orient se sont traduites par l'envolée des prix du baril du pétrole et accentuent les pressions inflationnistes.

Le spectre d'un nouveau choc pétrolier plane à nouveau sur l'économie mondiale, avec des conséquences négatives sur la croissance mondiale.

Un autre risque concerne la hausse des prix alimentaires. Celle-ci, combinée avec la hausse des prix des autres produits de base, fait craindre une crise

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

économique aussi grave que celle que le monde a connue en 2008.

Suivant la Banque mondiale, il s'agit particulièrement des produits suivants : le blé, le maïs, le sucre, le riz et les huiles alimentaires.

Une série de chocs climatiques dans certains pays, accompagnée de restrictions aux exportations, a contribué à l'explosion de ces prix.

A ceci, il faut ajouter l'utilisation du maïs dans la fabrication des biocarburants.

En conséquence, l'indice des prix alimentaires de la Banque mondiale a progressé de 15% entre octobre 2010 et janvier 2011. A fin février, il se situe à un niveau supérieur de 29%.

Comme vous le constatez, les perspectives ne sont pas bonnes. Elles sont d'autant plus inquiétantes que les moyens budgétaires paraissent limités.

Face à ces incertitudes, le Gouvernement ne devrait pas lâcher les efforts. Certaines mesures anticipatives pourraient s'avérer nécessaires pour préserver l'économie de ces chocs.

Il est indispensable que le cadre macroéconomique soit maintenu, voire renforcé, par des mesures plus énergiques et innovantes.

Je pense ici par exemple à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la maîtrise des dépenses budgétaires.

Cette maîtrise est d'autant plus nécessaire que nous sommes entrés dans une année électorale.

Ce sera le grand test de notre capacité à respecter les engagements et à tirer profit de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE.

Ce sera surtout la preuve de notre volonté de sortir définitivement le pays du sous-développement et de la pauvreté.

***Honorables Sénateurs,
Distingué(e)s Invité(e)s,***

La pauvreté demeure omniprésente dans toutes les parties du pays. Chacun de nous s'en rend compte à l'occasion des vacances parlementaires.

Aux yeux des élus que nous sommes, aucune performance macroéconomique n'est utile si elle n'est pas profitable à la population.

Cela doit se traduire par l'affectation des ressources vers des secteurs hautement porteurs.

La remise de la dette devra permettre le financement des secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures en vue de la réduction du niveau de la pauvreté.

Il n'y a pas lutte contre la pauvreté sans création d'emplois.

La croissance économique ne doit pas rester un simple jeu d'écriture sur papier. Il faut qu'elle se traduise par l'amélioration concrète du niveau de vie de la population.

Cela passe notamment par la création de la classe moyenne et par le soutien à l'entrepreneuriat national.

***Honorables Sénateurs,
Distingué(e)s Invité(e)s,***

Au plan de la poursuite du processus démocratique, des efforts restent à multiplier pour parachever toutes les réformes.

Je pense notamment au vaste programme de décentralisation de nos institutions politiques et administratives.

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

La Constitution du 18 février 2006 nous imposant le régionalisme politique et constitutionnel, point n'est besoin de vous rappeler qu'avec cette option, c'en est fini du centralisme politique pratiqué dans notre pays depuis plus de trois décennies.

A l'autonomie politique accordée aux provinces s'ajoute l'autonomie administrative, financière et technique reconnue aux mêmes provinces ainsi qu'à des entités territoriales décentralisées.

Pour amorcer ces réformes, le Parlement a déjà adopté une série de lois dont l'exécution revient au Gouvernement. Il s'agit notamment de :

- la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces
- la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces
- la loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province
- la loi organique portant subdivisions territoriales à l'intérieur des Provinces

Il en reste encore d'autres. C'est le cas par exemple de la loi de programmation de l'installation des quinze nouvelles provinces créées par la Constitution. C'est aussi le cas des lois sur la nouvelle nomenclature des recettes, sur le statut des chefs coutumiers, sur les finances publiques, sur la Fonction publique nationale, provinciale et locale, etc.

Avec l'appui des partenaires, le Gouvernement dispose d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation.

Au plan chronologique, ce cadre s'étend sur une période de dix ans et comprend les principales étapes suivantes :

- Entre 2009 et 2014, il s'agit notamment de créer les conditions politiques, juridiques, budgétaires et financières nécessaires à un fonctionnement

optimal des Provinces et des Entités territoriales décentralisées.

- Entre 2015 et 2019, le Gouvernement vise l'approfondissement de la décentralisation fiscale et financière, le développement des capacités managériales et de gestion des services provinciaux et locaux, le développement de la coopération inter-provinciale ainsi que l'ancrage des pratiques participatives dans la conduite des affaires publiques.

Il sied cependant de noter que l'installation de nouvelles provinces, l'organisation des élections locales ainsi que le fonctionnement régulier de la Conférence des Gouverneurs prévus dans la première phase peinent à se matérialiser.

De même, la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national ainsi que la mise en place de la caisse de péréquation restent des objectifs à atteindre.

Emanation des Provinces, le Sénat ne peut que souhaiter l'accélération du rythme dans la mise en œuvre de cette décentralisation.

Tant aux plans politique, administratif, financier que technique, il est souhaitable que le degré d'autonomie accordée aux Provinces et aux entités territoriales décentralisées ne soit ni minoré, ni méconnu.

C'est ici le lieu d'en appeler, une fois de plus, au sens de responsabilités des Provinces et des Entités territoriales décentralisées.

Le régionalisme politique et constitutionnel n'est ni un refuge pour les tendances centralisatrices, ni une licence pour les velléités sécessionnistes.

La République démocratique du Congo étant une et indivisible, l'exercice de l'autonomie doit être compatible autant avec les intérêts du Pouvoir central qu'avec ceux des Pouvoirs provinciaux et locaux.

Les lois de décentralisation mentionnées plus haut ainsi que celles à venir ont précisément pour objet de rappeler ce nécessaire équilibre.

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2011

Il ne reste plus que notre engagement politique à poursuivre ces réformes.

Honorables Sénateurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

L'actualité politique internationale de ces derniers temps est marquée par des événements qui se déroulent au Maghreb et au Moyen-Orient. Des revendications de nature politique et sociale sont, par-ci par-là, formulées et exprimées.

Partis de la Tunisie jusqu'au Koweït, en passant par l'Égypte, la Libye, le Yémen, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Iran et maintenant la Jordanie, ces événements ne laissent indifférent aucun leader politique.

Par leur spontanéité, leurs tournures et leurs conséquences, ils rappellent, à quelques différences près, la chute du mur de Berlin, favorisée par la politique de la perestroïka et de la glasnost.

Ces événements révèlent le désir et l'aspiration profonde des peuples à plus de démocratie et de libertés. Ils ne peuvent être négligés.

La démocratie n'est pas un régime acquis une fois pour toutes. Elle appelle des améliorations, des ajustements, voire des remises en cause, si telle est la volonté du Peuple.

Toutefois, comme le dit un Chef d'Etat, toute révolution populaire mérite d'être bien gérée ; sinon il y a risque de retour à des situations pires que les premières.

Il est souhaitable que l'Union Africaine suive toutes ces évolutions et mettent au point une stratégie globale pour la maîtrise de toutes les revendications.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,

Monsieur le Procureur Général de la République, Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,

Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,

Distingué(e)s invité(e)s,

Mesdames et Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à dire merci à tout le monde pour sa présence et son soutien.

L'ordre du jour définitif de la Session sera connu après la réunion de la Conférence des Présidents.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2011.

Je vous remercie.

Discours de l'Ambassadeur de France lors de la remise des insignes de commandeur de la Légion d'honneur à M. Léon Kengo wa Dondo, Président du Sénat

Il est des occasions très agréables dans le métier d'Ambassadeur, comme celle de remettre à une personnalité éminente la plus belle distinction de la République française. Je ressens ce plaisir comme cet honneur aujourd'hui en saluant les grands mérites de Léon Kengo wa Dondo.

La légion d'honneur est en effet la plus belle de nos médailles. Elle a été instituée en 1802 par l'empereur Napoléon Bonaparte. Elle récompense les mérites éminents militaires ou civils rendus à la Nation. L'insigne que je vais remettre s'inspire de la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit. Le centre de l'étoile présente un médaillon en or avec une tête de Cérès de profil, symbolisant la République. L'étoile est suspendue à une couronne de feuilles. Au revers, le médaillon d'or porte l'inscription Honneur et Patrie, ainsi que la date de création de l'ordre : 29 floréal An X.

Je cite deux traditions attachées à la Légion d'honneur qui relèvent à présent de l'anecdote.

Autrefois, les titulaires de la Légion d'honneur pouvaient bénéficier de la noblesse héréditaire. Elle provient d'une ordonnance royale de 1814 qui dispose que : « lorsque l'aïeul, le fils et le petit-fils auront été successivement membres de la Légion d'honneur et auront obtenu des lettres patentes, le petit-fils sera noble de droit et transmettra sa noblesse à toute sa descendance ». Cette disposition très restrictive puisqu'elle suppose trois générations de médaillés qui n'a jamais été abolie est tombée en désuétude.

Autre anecdote, l'admission dans l'ordre comportait une rente annuelle insaisissable de deux cent cinquante francs or. J'ai fait un calcul, convertis

en monnaie 2011, cette rente annuelle est de 12 euros 20 centimes pour les commandeurs. Vous en conviendrez, je pense que cet avantage relève aujourd'hui du folklore.

Monsieur le Président, je n'aurais pas l'outrecuidance de faire votre biographie. Elle appartient à l'histoire de la RDC, celle qui est à présent enseignée dans les écoles et les Universités de votre pays. Un auteur, qui vous consacre un livre, Antoine N'Koko, vous présente comme une « icône nationale » en raison de votre poids politique et des fonctions importantes que vous avez exercées à l'échelle nationale. Il met en évidence le « Kengisme », un style et une idéologie qui reposent sur un principe : la rigueur dans la gestion des affaires publiques. Vous êtes une référence pour les citoyens congolais, une source d'inspiration où des acteurs politiques, économiques et socioculturels viennent se désaltérer. Il est impossible d'être plus élogieux.

Il faut dire que votre carrière est particulièrement riche depuis votre nomination comme Substitut du Procureur de la République au Parquet de district de Kinshasa en 1960. Vos engagements furent ensuite de plus en plus importants, avec votre nomination comme procureur général de la République en 1968, puis comme Premier ministre la première fois de 1982 à 1986, comme ministre des Affaires étrangères de 1986 à 1987 et de nouveau Premier ministre de 1988 à 1990, puis durant la période de démocratisation, lorsque le multipartisme fut autorisé, lorsque vous fûtes choisi comme Premier ministre en 1994. Vos intimes vous appellent paraît-il « Premier ». L'aboutissement de ce formidable parcours est votre élection en 2007 à la tête de la Chambre haute.

Discours de l'Ambassadeur de France lors de la remise des insignes de commandeur de la Légion d'honneur à M. Léon Kengo wa Dondo, Président du Sénat

Pour ce qui me concerne, je dirais seulement que tout au long de cette riche carrière, vous avez contribué à enrichir les relations entre nos deux pays. J'ai le souvenir précis du 26 mars 2009 lorsque vous avez accueilli en haut des marches du Palais du peuple, avec Vital Kamerhe, le Président Nicolas Sarkozy. Vous avez alors reconnu, je vous cite : «de tout temps, la France a été aux côtés de la RDC, dans les moments difficiles de son histoire». Vous avez raison, mon pays a toujours été présent, dans les bons comme dans les mauvais moments du Congo, du Zaïre et de la RDC.

Laissez-moi saisir cette occasion pour faire une mention qui me tient à coeur. Je voudrais saluer l'armée de mon pays pour sa bravoure (ce fut Kolwezi et Artémis), mais injustement accusée (je pense à Turquoise). L'année 1994 fut dramatique. Impitoyables pour les Rwandais d'abord, puis effroyables pour les Congolais. Vous vous êtes à l'époque clairement exprimé contre l'ouverture des frontières de l'Est. La vague des réfugiés fut néanmoins un tsunami, incontrôlable. D'autres drames suivirent.

Combien de fois, depuis mon arrivée en RDC, j'ai entendu des erreurs sur cette partie de votre histoire mettant en cause l'armée française (intervenant avec un mandat de l'ONU), mais j'ai aussi entendu de nombreux témoignages de Congolais de Goma et de Rwandais de Gisenyi qui furent sauvés des massacres et du choléra. Je m'interroge souvent dans votre pays : n'est-il pas réducteur et donc dangereux de vouloir toujours chercher une seule cause à des drames complexes? Je crois qu'avec votre sagesse légendaire vous en conviendrez avec moi.

Votre stature d'homme d'Etat est partout reconnue, même parmi vos adversaires. Depuis 2007, vous avez fait du Sénat l'image de la force tranquille, et je cite votre discours lors de l'ouverture de la présente session parlementaire : «au fil des plénières, un lieu de relations interpersonnelles d'échanges, de tolérance mutuelle et de choix politiques plus responsables». Le bilan est éloquent : hormis les lois budgétaires, 59 lois avant cette session, des Conventions souscrites, des initiatives de contrôle engagées. . . Une institution modernisée avec le vote électronique, l'informatisation des services, la publication des annales, la télévision parlementaire...

Vous êtes donc aux yeux de vos concitoyens un homme d'Etat, l'homme sage que l'on consulte, l'homme de droit qui rappelle les règles, l'homme d'expérience qui garde la foi dans l'avenir, l'homme d'ouverture qui aime cet adage : «si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis.»

C'est pour cet ensemble de raisons que le Président Nicolas Sarkozy a décidé, sur sa réserve personnelle, de vous accorder cette haute distinction.

M. le Président, vous allez être dans votre pays l'homme le plus hautement distingué par le mien.

Pour tous vos mérites qui comme je viens de le démontrer sont grands comme pour honorer l'amitié entre nos deux pays, Léon Kengo wa Dondo, au nom du Président de la République, j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur de la République française.

Mot du Président du Sénat à l'occasion de son élévation au grade de Commandeur de la Légion d'honneur de la République Française



Monsieur l'Ambassadeur,

Distingué (e)s invité (e)s,

Cher (e)s Ami (e)s;

Je remercie tous et chacun de sa présence ici.

Je remercie surtout le Président de la République française, Son Excellence Nicolas Sarkozy, de m'avoir élevé au grade de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Ce n'est pas la première décoration que je reçois de la République française. Lors de sa première visite au Zaïre en 1984, le Président François Mitterrand m'a décerné le Grand Cordon de l'ordre de Mérite civil, comme à tous les Premiers ministres français. A l'époque, j'étais Premier Commissaire d'Etat de la République du Zaïre.

Cet Ordre fut créé en 1962 par le Général De Gaulle. Il est destiné à récompenser des personnalités diverses, soit dans la fonction publique - civile ou militaire - soit dans l'exercice d'une activité privée, pendant un certain nombre d'années. Il accueille aussi en son sein des personnalités étrangères reconnues comme amies de la France. Les souvenirs de cette distinction sont toujours vivaces, Mais la décoration de ce soir revêt un cachet tout particulier. Monsieur l'Ambassadeur vient de le souligner : « ... c'est la plus belle distinction, la plus belle des médailles de la République française ».

Je puis y ajouter : c'est la plus noble, la plus prestigieuse de toutes ! Noble et prestigieuse, d'abord par la personnalité de son auteur : Napoléon Bonaparte. Quel nom dans l'histoire de la

France et du monde! Noble et prestigieuse ensuite par la qualité de ceux qui la perpétuent : de Bonaparte à Sarkozy, en passant par De Gaulle, Mitterrand, Chirac et bien d'autres.

Noble et prestigieuse enfin par l'honneur que me témoigne ce jour le Président Nicolas Sarkozy. S'il l'a fait, un autre dans l'ombre l'a initié - que dis-je - suggéré, proposé. C'est vous, Monsieur l'Ambassadeur. Je vous le dois aussi. Acceptez mes remerciements.

Monsieur l'Ambassadeur,

Que puis-je dire en guise de réponse à votre éloge?

Si j'étais Socrate, je dirais : « tout ce que je sais est que je ne sais rien »

Je ne sais pas si la « référence » dont vous parlez est vue comme telle par mes compatriotes.

Mot du Président du Sénat à l'occasion de son élévation au grade de Commandeur de la Légion d'honneur

Je ne sais pas si la « source d'inspiration » que vous évoquez désaltère effectivement,

Je ne sais pas si « l'homme de sagesse », « l'homme de droit », « l'homme de foi » et « l'homme d'expérience » que vous peignez correspond véritablement au portrait...

Tout ce que je sais, c'est que j'ai une certaine idée de l'Etat, une certaine conception de sa gestion. Je crois que la décoration de ce soir, au-delà de ma modeste personne, veut honorer une autre manière de servir l'Etat.

Et si le « le Kengisme » que vous évoquez rime avec la rigueur dans la gestion de cet Etat, alors je peux considérer que j'ai réussi ma « maïeutique » !

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'habitude de dire qu'un homme d'Etat n'a pas d'état d'âme. Les relations entre Etat non plus.

C'est une question de droit et d'intérêts.

L'amitié de la France ne nous a jamais fait défaut, dans la guerre comme dans la paix.

L'évocation des hauts faits d'arme de l' « Opération turquoise » et celle d' « Artémis » dans mon pays

et la Sous-région illustrent ces relations d'amitié et de coopération.

Oui ! En 1994, je me suis clairement prononcé pour le retour des réfugiés rwandais dans leur pays.

Si j'avais été suivi, le Grand Kivu ne vivrait pas la tragédie que nous déplorons aujourd'hui.

Le Sage dirait : « On a tort d'avoir raison trop tôt » !

Par ailleurs, la France et la RDC doivent consolider leurs relations par un partenariat privé multisectoriel (mines, télécommunications, agriculture, cimenteries...) pour dominer le scandale géologique dans son sommeil éternel.

C'est l'investissement privé qui crée des foyers de richesse. Il augmente le produit intérieur brut et, par ricochet, permet l'amélioration du bien-être de la population.

Je ne peux clore ce mot, sans vous raconter une anecdote.

Quand j'ai quitté mes fonctions de Procureur Général de la République pour celles d'Ambassadeur plénipotentiaire près le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, le Directeur de Protocole du Ministère belge des Affaires étrangères, venu m'accueillir à Zaventem, m'a apostrophé :

« Comment allez-vous vous comporter comme Ambassadeur ? Procureur Général de la République, vous étiez répressif ! ».

Je lui ai répondu : « Avez-vous vu un Procureur général qui ne le soit pas ? Comme Procureur général de la République, j'ai aiguisé mes angles. Comme Ambassadeur, j'apprendrai à les arrondir ».

A la fin de mon mandat, je les ai tellement arrondis qu'ils sont devenus plats !

Tout ceci pour souligner que, dans la vie, il faut savoir s'adapter aux situations ! De peur de heurter, de vexer...

En somme, il faut cultiver l'humilité, la modestie, dans la grandeur et la dignité.

Monsieur l'Ambassadeur,

Veuillez transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République française l'expression de ma reconnaissance ; à vous, mon estime et mon amitié.

J'accepte de braver la sentence de Churchill qui disait : « La décoration ne se demande pas, ne se refuse pas, ne se porte pas non plus ».

Avec fierté et dignité, je porterai la mienne. Vive la République française ! Vive la République démocratique du Congo !

Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2011

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Ouverte le 15 mars dernier, la présente Session ordinaire se clôture ce jour, conformément aux textes qui régissent notre Institution.

Il y a une autre Session. Les besoins politiques du moment en justifieront la nécessité.

Nous avons toujours la possibilité de vous convoquer en Sessions extraordinaires.

Honorables Sénateurs,

Parmi les matières inscrites à l'ordre du jour de la présente Session, celles-ci viennent d'être votées :

- la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle
- la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Police nationale
- la loi organique relative à la procédure devant la Cour de cassation
- la loi organique portant organisation et fonctionnement des Forces armées
- la loi organique portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la défense

- la loi portant criminalisation de la torture
- la loi portant suppression de la peine des travaux forcés
- la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement
- la loi sur les finances publiques
- la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture
- la loi portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle
- la loi portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel
- la loi portant redevance sur les appareils récepteurs d'émissions audiovisuelles
- la loi de ratification de la loi sur TVA et code des douaniers
- ainsi que la loi modifiant et complétant la loi n° 006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales,

Les matières qui n'ont pas pu être examinées au cours de cette Ses-

sion le seront à une autre Session.

Je pense ici par exemple aux lois qui restent sur les secteurs de la justice, de l'armée, de la police et de l'Administration publique.

Je pense aussi aux annexes à la loi électorale, dès que la CENI nous les aura transmises.

Ainsi nous aurons bouclé notre processus de réforme.

Honorables Sénateurs,

Aux fins de constitution de vos dossiers personnels, mon Cabinet est à votre disposition pour l'établissement des attestations nécessaires.

Ce sera une marque de reconnaissance de la Nation pour de bons et loyaux services rendus.

A présent, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances et, surtout, une bonne campagne électorale.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire ouverte le 15 mars 2011.

Je vous remercie.







